

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3175 - VENDREDI 23 MARS 2018

SOCIÉTÉS EXTRACTIVES

Le Congo veut un meilleur suivi de ses créances

Un nouveau système de suivi des paiements des créances de l'Etat par les compagnies extractives vient d'être mis en place à la direction des ressources naturelles

du ministère des Finances et du budget. Lancé officiellement le 22 mars, à Brazzaville, cet outil informatique permettra également d'assurer le contrôle en temps

réel des recettes pétrolières, de calculer les droits équité de l'Etat et des sociétés à partir de la production effective.

Page 3

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL

CARA et La Mancha fixés sur leurs adversaires



Cara



La Mancha

Le Club athlétique renaissance aiglon (Cara) s'envolera le 8 avril prochain pour l'Ethiopie où il affrontera Saint-George, alors que deux jours auparavant, La Mancha rivalisera à Kinshasa, en République démocratique du Congo, avec l'As Vita Club. Les vainqueurs de ces rencontres qui se disputeront en deux temps seront qualifiés pour la phase de poules de la compétition. Page 16

«AFFAIRE SARKOZY»

Derrière cette poignée de main...



Chaleureuse, en apparence, comme le veulent les usages diplomatiques, la poignée de main, ce 10 décembre 2007, entre Nicolas Sarkozy, locataire de l'Elysée à l'époque, et Mouammar Kadhafi, le chef de la Jamahiriya

arabe libyenne, comportait-elle des sous-entendus ? Etait-elle un juste retour des choses après que les deux hommes avaient mis en commun un deal convenable pour leur amitié naissante ?

Page 9

PAIX EN LIBYE

Les acteurs politiques souhaitent le retour à la stabilité

Au cours d'une réunion du conseil de sécurité, l'envoyé spécial des Nations unies en Libye a indiqué que les Libyens expriment actuellement le désir de faire revenir la paix dans leur pays ; en dépit du fait que le gouvernement d'union nationale et les dirigeants basés dans l'est ont toujours des points de vue divergents sur l'application de l'accord de 2015. Par ailleurs, Ghassan Salamé a rappelé que le projet de Constitution approuvé par l'Assemblée constituante libyenne et la Cour suprême confirme bien sa volonté. Page 9

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

La ressource mérite d'être protégée et régénérée

La directrice de l'Unesco a alerté sur le risque de pénurie en eau dans les prochaines années. Les raisons de cette rareté sont dues à la pression de la croissance démographique mondiale, au changement climatique et à l'augmentation exponentielle de la consommation et

de la généralisation de modes de vie qui dilapident les ressources. Selon Audrey Azoulay, la solution se trouve dans la plantation de nouvelles forêts, la reconnexion des rivières aux plaines inondables ainsi que la restauration des zones humides.

Page 5

DRAME DU 4 MARS 2012

Près de 130 000 familles sont encore sans-abri

Page 2

Éditorial
Emergence

Page 2

ÉDITORIAL

Emergence

Vous qui lisez chaque matin ce quotidien et qui y recherchez des informations sûres, fiables, puisées à bonne source et non tirées des « fake news » qui déferlent sur le web, nous ne saurions trop vous conseiller de compléter votre quête de la vérité en lisant les analyses que publie la revue *Emergence Tombwa* dont le numéro 5 vient tout juste de paraître (1). Vous y trouverez, en effet, des idées, des synthèses, des réflexions qui vous permettront de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons et de vous projeter plus sûrement dans l'avenir.

Edité par notre groupe de presse, ce périodique s'est fixé comme objectif d'observer avec attention l'Afrique, en général, et le Bassin du Congo, en particulier, non pas au jour le jour mais en prenant du recul par rapport aux réalités quotidiennes et en demandant à des experts reconnus de tirer provisoirement les conclusions de cette observation. Comme l'écrit, en effet, dans son éditorial, Emmanuel Mbengue, qui dirige la revue, « *il y a autant de défis en Afrique que d'opportunités qui contrastent avec les taux de croissance à deux chiffres, les deux milliards et demi d'habitants en 2050 ou les 9 % des réserves d'eau douce et les 12 % des réserves d'hydrocarbures de la planète* ».

Ne détaillons pas ici le sommaire de ce numéro d'*Emergence Tombwa* qui est aussi riche que divers, mais soulignons le fait que toutes les analyses convergent vers cette évidence que notre continent va devoir relever dans les années à venir des défis majeurs dans tous les domaines et qu'il n'y parviendra que s'il en prend dès à présent la juste mesure. Qu'il s'agisse de l'enseignement et de la formation des hommes, de la stabilité monétaire et de la privatisation économique, de la sécurité régionale et de la prévention des crises, de la libre circulation des personnes et de biens, la liste des réponses à apporter aux questions que nous nous posons tous est aussi longue que diverse.

Emergence Tombwa ne prétend pas épuiser ces sujets mais contribuer seulement à mieux en comprendre et en faire partager l'importance. A lire absolument donc !

(1) *Emergence Tombwa* est disponible dans notre librairie, à Brazzaville, Immeuble Les Manguiers, 84 Boulevard Denis-Sassou-N'Guesso, Mpila.

Les Dépêches de Brazzaville

DRAME DU 4 MARS

Le collectif des sinistrés exprime son cri de détresse



Le bureau du Sénat s'entretenant avec le collectif des sinistrés/Adiac

Une délégation des victimes de l'explosion du régiment blindé de Mpila, conduite par Narcisse Osselaka, est allée faire part de leurs souffrances, le 22 mars, au bureau du Sénat.

La délégation du collectif des sinistrés du 4 mars a été reçue par le président de la chambre haute du parlement, Pierre Ngolo. Devant le Sénat, Narcisse Osselaka a laissé entendre que près de six ans aujourd'hui après ce drame, 130 000 familles regroupées autour des sinistrés sont en train d'endurer de pires souffrances. « *Nous sommes venus ici pour que le Sénat, le parlement et toutes institutions de la République tournent leur regard vers le dossier du 4 mars. Nous avons fait le tour des administrations afin de porter très haut le cri des lamentations des sinistrés mais hélas! rien ne se fait. Il est vrai que dans les faits, au lendemain de cette catastrophe, il y a eu quelques actions qui ont été posées avec les allocations affectées à chaque famille et on peut même dire que dans quelques zones de la périphérie, il y a des parties qui ont été faites. Mais l'impact de cet acte ne se fait pas voir* », a révélé le président du collectif. La population que la délégation est allée représenter au

Sénat, a-t-il renchéri, se sent abandonnée malgré la mise en place de la commission chargée de cette question. « *Beaucoup de nos amis sont en train de perdre leur vie. La maison est la chose la plus importante et on ne peut pas comprendre que six ans après, ces sinistrés vivent dans des abris de fortune. Nous sommes venus vous dire de vive voix, monsieur le président du Sénat, que la population de Ouenzé, Talangaï, Kanga-Mbanzi, Yoro, en a assez. La République s'est empressée à réparer les édifices publics, ce qui est normal, mais la propriété privée a été comme abandonnée* », a ajouté Narcisse Osselaka.

Le collectif a souhaité que cette question soit totalement prise en compte dans la loi de Finances 2018 et qu'en même temps, la commission en charge de ce dossier se retrouve le plus tôt. La délégation reconnaît que cette situation ne peut pas être totalement en un, deux, voire trois ans mais elle a suggéré que le gouvernement établisse un plan pluriannuel à propos, pour

soulager et donner de l'espoir aux sinistrés.

Répondant à son tour, Pierre Ngolo a d'abord remercié le collectif d'avoir associé le Sénat dans sa démarche pour résoudre cette question, estimant que les sinistrés avaient pris la voie de la sagesse. Il a signifié que le président de la République et l'ensemble des institutions du pays avaient pris l'engagement de résoudre cette question.

« *Nous devons travailler ensemble pour que la question se gère avec toute l'attention. Continuons à travailler afin de voir quelles sont les solutions envisageables et cela dans la paix et non dans la violence au risque de tout perdre* », a conseillé le président du Sénat. Notons qu'avant cette rencontre, Pierre Ngolo a échangé avec l'ambassadeur de Russie au Congo, Valery Mikhailov, avec qui ils ont évoqué plusieurs sujets parmi lesquels les relations entre les deux pays ainsi que leurs deux parlements, des relations qui sont du reste bonnes d'après le diplomate russe. Les deux personnalités ont également salué la réélection du président russe, Vladimir Poutine.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominiye Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubombé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

FINANCES

Automatisation du suivi des paiements des créances de l'Etat

La direction des ressources naturelles du ministère des Finances et du budget a été dotée, le 22 mars à Brazzaville, d'un outil informatique de suivi des déclarations et des paiements par les entreprises extractives.

Le système a été lancé officiellement par le directeur de cabinet du ministre en charge du département, Akouala Mpan. Outre le suivi, cet outil permettra également de contrôler en temps réel les recettes pétrolières, de calculer les droits équité de l'Etat et des sociétés à partir de la production effective. Il facilitera, de même, la relance automatique des créances par SMS et e-mail aux sociétés insolubles.

« Le système de suivi des paiements des créances de l'Etat par les groupes contracteurs est la première d'une série de lancements. Il est la première application du ministère à



Une vue des participants au lancement des applications (Adiac)

destination du public », a indiqué le directeur du système d'information au ministère des

Finances, Guy Noel Londongo.

Il a, par ailleurs, signalé l'informatisation, d'ici à la fin du

mois en cours, des bureaux des douanes et le lancement des guichets uniques de dédou-

nement de Sibiti (Lékoumou), Nkayi (Bouenza), Ngombé et Pokola (Sangha). Il sera aussi lancé l'application de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives en avril.

Avant l'arrivée de l'outil informatique, la direction des ressources naturelles était confrontée à l'inadéquation des supports de sauvegarde des données, à l'absence d'outils de suivi de paiements des créances, à la complexité du suivi des sommes dues par les sociétés extractives, à l'utilisation des outils moins performants. On relève aussi la lenteur dans le traitement des résultats et la fuite d'information.

Rappelons que l'informatisation de cette direction s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation du système d'information du ministère des Finances, dont l'un des objectifs est la sécurisation des recettes de l'Etat.

Lopelle Mboussa Gassia

MÉTÉOROLOGIE

Fidèle Dimou appelle à des alertes précoces pour prévenir les catastrophes

Le ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande a délivré un message, le 22 mars à Brazzaville, dans lequel il promet un ensemble de mesures pour réduire les effets dévastateurs des érosions et des coulées de boue dans les cités urbaines.

« La priorité est de réduire les risques de catastrophe par la mise en place d'un ensemble de dispositions propres à prévenir et à diminuer l'explosion aux dangers et la vulnérabilité à l'égard des catastrophes, à intensifier la préparation face aux effets du climat et surtout à renforcer la résilience de la population », a déclaré le ministre Fidèle Dimou.

En effet, la République du Congo, à l'instar des autres pays de la planète, va célébrer, ce 23 mars, la Journée météorologique mondiale. « Temps et climat : prêts, parés ! », c'est le thème retenu pour la commémoration de l'événement cette année. Fidèle Dimou a rappelé, à cet effet, l'impact du temps, du climat et de l'eau sur l'existence de l'Homme et ses activités.

La première étape dans la réduction des risques de catastrophe, d'après le membre du gouvernement, passe par la mise en place d'un système d'alerte précoce. Cette alerte, a-t-il insisté, peut prévenir les pertes en vie et réduire les impacts économiques et matériels des événements dangereux, y compris les catastrophes.

L'Etat mise surtout sur l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac) qui gère et exploite les stations d'observation disséminées à travers le territoire national, jouant le rôle de la station de réception des données satellitaires pour la surveillance des différents éléments du temps et du climat. L'Anac élabore ensuite des bulletins de prévisions météorologiques qui sont diffusés régulièrement à la télévision nationale.

Enfin, au niveau sous-régional et international, des engagements sont pris en vue d'atténuer l'impact du phénomène sur l'environnement et les vies humaines. En illustre la réunion des ministres en charge de la météorologie de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), tenue le 13 octobre 2017, à Brazzaville, autorisant l'ouverture imminente d'un Centre d'applications et de prévision climatologique pour la sous-région.

Le Centre climatologique dont le siège est basé à Douala, au Cameroun, sous la coordination de la CEEAC, va contribuer à la diffusion des prévisions météorologiques plus fiables. Les données fournies par les experts locaux vont servir à l'anticipation des événements catastrophiques, ou encore à planifier certaines activités sectorielles.

Fiacre Kombo

LABORATOIRE NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE

Le nouveau directeur général découvre l'étendue des défis à relever

Officiellement installé dans ses fonctions le 22 mars, à Brazzaville, le Dr Jean Vivien Mombouli succède au Pr Henri Joseph. Il aura du pain sur la planche par rapport aux défis qui l'attendent.



Le nouveau directeur général du Laboratoire national. Photo Adiac

Les défis liés à la situation actuelle du Laboratoire national de santé publique sont multiples. Lors de la passation de

nationale de sécurité sociale plus d'un milliard de F CFA. Le dossier mérite un suivi, a-t-il conseillé, car les salariés, 175

« Nous avons entendu les orientations. Nous avons un travail énorme à faire. Avec l'ensemble du personnel, nous devons déjà nous projeter vers la nouvelle configuration du Laboratoire national de santé publique »

service, le directeur général sortant, Henri Joseph Parra, qui est resté en poste de 1998 à 2018, a, en effet, souligné que la structure doit à la Caisse

au total, ont six mois d'arriérés de salaire. La dette intérieure (ce que la structure doit aux agents) dépasse trente-neuf millions de FCFA tandis que la

dette extérieure (prestations des fournisseurs notamment) va au-delà de soixante-dix-huit millions de FCFA. L'état actuel des comptes bancaires est chiffré à deux cent cinquante mille F CFA. Le reste à recouvrer est de plus de huit millions de FCFA. Par ailleurs, depuis 2015, le Laboratoire national n'a pas de budget, a précisé le directeur sortant.

D'autres défis sont définis par le ministère de la Santé et de la population, à travers la lettre de missions adressée au nouveau directeur général. L'une des principales recommandations est le changement du statut de cette structure qui deviendra Institut national de santé. L'amélioration de la gouvernance, de la qualité des prestations, de l'offre des services et la satisfaction des usagers figurent également dans cette lettre de missions adressée par la tutelle. « Nous avons entendu les orientations. Nous avons un travail énorme à faire. Avec l'ensemble du personnel, nous devons déjà nous projeter vers la nouvelle configuration du Laboratoire national de santé publique », a déclaré Jean Vivien Mombouli, qui connaît bien la maison puisqu'il a assumé pendant plusieurs années les fonctions de directeur de la recherche.

Rominique Makaya

DROITS DE L'HOMME

L'Adhuc plaide pour la régularisation des demandeurs d'asile de RDC vivant au Congo

L'association que dirige Loamba-Moké a invité, le 20 mars à Brazzaville, les autorités à trouver une solution à la situation illégale des ressortissants Congolais de Kinshasa.

L'Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (Adhuc) a lancé son appel au cours d'une conférence de presse animée par son président, sur le thème « Protéger les demandeurs d'asile de la RDC déboutés est une question d'humanité ». Dans son mot liminaire, Loamba-Moké a rappelé que la République du Congo est parmi les Etats de l'Union africaine qui considèrent le droit d'asile comme un droit protégé par la Constitution. « La Constitution du 25 octobre 2015, à son article 21, dispose que le droit d'asile est accordé aux ressortissants étrangers dans les conditions déterminées par la loi », a-t-il fait savoir. Aussi, a-t-il poursuivi, au plan national, l'ossature du droit d'asile est constituée d'un certain nombre de textes parmi lesquels, le décret du 31

décembre 1999 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national d'assistance aux réfugiés (Cnar).

Au regard de la situation des ressortissants de la République démocratique du Congo (RDC) établis illégalement au Congo depuis des années, Loamba-Moké a prié les autorités de donner des orientations au ministère des Affaires étrangères pour que soit organisée une opération de régularisation des mille cinq cents demandeurs d'asile déboutés ; ou de procéder à leur éloignement sans délai sous l'égide du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en tenant compte de la proximité des deux capitales les plus proches au monde et du danger permanent d'interpellations par la



Les participants (Adiac)

police. Le président de l'Adhuc a, en outre, signifié que ces personnes courent le risque d'être arrêtées, une fois extradées dans leur pays d'origine. Pour ce faire, il a appelé les autorités à revisiter les textes nationaux régissant la protection des demandeurs d'asile et réfugiés, ainsi qu'à l'adoption et la promulgation de la loi nationale sur les réfugiés, conformément

à la convention de 1951.

L'Adhuc a, enfin, demandé au HCR d'aider la Cnar dans l'opération de régularisation des demandeurs d'asile en situation irrégulière au Congo par l'octroi de cartes de séjours ou du statut de réfugiés.

La conférence de presse de l'Adhuc a mobilisé non seulement les hommes des médias mais aussi les ressortissants de

RDC concernés par la situation. L'un d'eux, un ex-militaire, a témoigné: « Je suis arrivé au Congo-Brazzaville depuis le 18 janvier 2005 comme demandeur d'asile. Je ne peux pas rentrer dans mon pays car je suis en danger. On a arrêté mes deux petits frères qui ont disparu depuis 1998 ainsi que mon oncle alors qu'ils étaient innocents. Quand je suis arrivé à Brazzaville, on m'a donné un formulaire de l'autorisation provisoire de séjour à remplir. Mais comme j'étais très malade à cette époque, ce formulaire est resté longtemps avec moi et le jour où j'ai décidé d'aller le remettre, on m'a dit que c'était trop tard, mon dossier était clos et que je n'étais plus un demandeur d'asile. Vraiment nous demandons au président de la République de voir notre situation. Nous souffrons ».

Jean Jacques Koubemba

IN MÉMORIAM

24 mars 2002

24 mars 2018

Mme COUSSOUD
née
PANDHET Julienne
Angélique

Le temps qui passe
efface tout

Mais n'efface
pas ton souvenir.

Famille COUSSOUD.



VENTE IMMOBILIERE

La Banque Commerciale Internationale, recherche un acquéreur pour sa propriété immobilière sise Quartier FOUKS, Avenue de l'Indépendance, Arrondissement n° 3 Tié-Tié, Pointe-Noire, République du Congo, objet du titre foncier n° 12997 dont les références cadastrales sont les suivantes : Section V, Bloc n° 115, Parcelle n° 07 Superficie 260,92 m².

Cette propriété immobilière non bâtie est entièrement clôturée en matériaux durables (briques agglos) avec un portail.

Mise à prix : A proposer par l'acquéreur après visite sur les lieux.

Personnes à contacter : Cheralyne PAMBOU,

Tél : (+242) 05 671 02 00 / 05 551 55 57

FAUX MÉDICAMENTS

Plus de 800 000 morts enregistrés dans le monde

La circulation des produits falsifiés constitue une source d'appauvrissement pour les communautés et les systèmes de santé qui les achètent. La question a été évoquée, le 22 mars, par plusieurs orateurs lors de la journée de mobilisation contre ce fléau organisée par l'Institut français de Brazzaville, avec l'appui de l'ambassade de France.

La rencontre a été soutenue par la Fondation Jacques-Chirac, dans le cadre du mois de la femme. L'objectif est d'informer et de sensibiliser le public au risque des médicaments falsifiés, présenter les dispositifs mis en œuvre tant au niveau national qu'international, responsabiliser tous les acteurs et les encourager à se mobiliser pour soutenir les initiatives de lutte contre les faux médicaments.

En effet, cette journée de mobilisation a été marquée par des communications sur le thème « Les médicaments falsifiés », donné par le spécialiste des maladies infectieuses et tropicales, membre de l'académie nationale de médecine, le Pr Marc Gentilini, ainsi que sur « La Convention medicrime », présentée par Alexandre de la Volpierre, expert pharmaceutique de Medicrime.

Le Pr Marc Gentilini a déploré la circulation des produits contrefaits dans le monde. Selon lui, les faux médicaments sont des produits périmés, détériorés et avec des principes actifs inadaptés. Ces médicaments



Photo de famille (DR)

ments proviennent de l'Inde, de la Chine, du Pakistan et de la Russie. Ils sont déversés en Afrique. Les produits comme les antalgiques sont falsifiés aux Etats-Unis et au Canada. Les produits anticancéreux, des antirétroviraux, faux viagra et antidiabétiques en Europe.

Alexandre de la Volpierre, sur « Le traité Medicrime », a expliqué que la Convention dote des Etats parties d'un instrument puissant pour combattre la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires, dans l'optique de la protection sanitaire des patients et des utilisateurs des produits médicaux.

Autres temps forts de cette rencontre, les allocutions prononcées notamment par l'ambassadeur de France au Congo, Bertrand Cochery, la vice-présidente de la Fondation Chirac, Claude Chirac,

ainsi que la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo.

Bertrand Cochery a rappelé les relations qui existent entre le Congo et la France, avant d'assurer l'appui de son pays dans la lutte contre les faux médicaments. Cet appui, a-t-il ajouté, permettra d'éviter la surexposition de la population face au danger des faux médicaments.

L'OMS recommande la mise en place des comités nationaux

D'après l'allocution de la représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Congo, lue par le Dr Ray Mankélé, celle-ci recommande aux autorités nationales la réglementation pharmaceutique. Elle exige également des points focaux pour les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés qui serviraient de liens avec le dispositif des Etats membres. Ces points

focaux seront responsables de la réception, la communication des informations relatives aux produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, ainsi que de la réponse à apporter.

En effet, l'OMS estime que 1% des médicaments qui circulent dans les pays en développement sont contrefaits. Ce ratio peut atteindre 10 à 15% dans les pays émergents et 30% dans les pays développés. Elle révèle que 30% à 70% des médicaments qui se vendent en Afrique sont contrefaits. « Depuis 2013 à ce jour, 1 500 cas de produits de qualité inférieure ou falsifiés ont été signalés. Parmi ceux-ci, figurent les produits antipaludiques et les antibiotiques. 42% de ces produits venaient d'Afrique subsaharienne, 21% des Amériques et 21% de la région européenne », a-t-elle dit.

L'OMS a lancé un appel aux pou-

voirs publics, décideurs, partenaires techniques, organismes internationaux et autres afin de conjuguer leurs efforts pour parvenir à endiguer le trafic des faux médicaments et leur marché illicite.

Jacqueline Lydia Mikolo, pour sa part, a assuré la fondation Chirac l'intérêt de l'adhésion du Congo à la convention Medicrime. « Le chef de l'Etat a initié personnellement les étapes qui conduiront à la signature de la convention européenne Medicrime, avant la fin de l'année, car, pense-t-il, aucun Etat ne peut vaincre seul le fléau des faux médicaments », a indiqué la ministre.

Sur le plan régional, a-t-elle poursuivi, le Congo souscrit au plan opérationnel d'action 2016-2020 de lutte contre les faux médicaments des pays de la Cémac, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique pharmaceutique commune.

Au plan national, a insisté Jacqueline Lydia Mikolo, le pays a mis en place une commission d'homologation des médicaments et un système de pharmacovigilance et procédé au renforcement de l'autorité nationale de réglementation pharmaceutique. Des projets portant création du programme national de lutte contre les produits médicaux faux et les circuits illicites, ainsi que celui portant création du laboratoire de contrôle de qualité des produits de santé sont déposés sur la table du gouvernement.

Lydie Gisèle Oko

COUR SUPRÊME

Les nouveaux magistrats prêteront serment le 28 mars

Nommés par décret présidentiel n° 2018-102 du 14 mars 2018, les promus seront officiellement installés, le 28 mars, en audience publique.

Les intéressés sont notamment le premier président de la haute juridiction nationale, Henri Bouka ; le vice-président, Alphonse Dinard Moubangou Moukonzi ; le président de la 3e chambre civile, Thadée Ndayi ; le président de la chambre administrative, Albert Mbon ; le président de la chambre pénale, Jean Ngalebayi ; le président de la chambre commerciale, André Charles Loemba, et la présidente de la chambre sociale, Hélène Koumba Mbaki.

Le même décret nomme également les quinze juges siégeant à la Cour suprême, dont Pierre Julien Ausonne Malanda, Norbert Elenga, Antoine Michaëls César Florent Moukogoh, Gabin Félix Mbemba, Albert Oko, Dieudonné Yobo, Yolande Mavoungou épouse Gami, Christine Ntsika épouse Mayanda, Justin Manota, Jean de Dieu Batchy, Lucienne Mokoko, Jean Romain Soukou, Jérôme Patrick Mavoungou et Roger Nounguini.

Concernant le Parquet général, le président de la République a nommé Gilbert Mouyabi comme procureur général près la Cour suprême ; Albert Etoto-Ebakassa premier avocat général. Il sera suppléé par Gatsé Essamy, Albert Ossibi, Narcisse Goulou Théophile Mbisi et William Simon Mviboudoulou, en qualité d'avocats généraux.

Notons que ce décret est venu confirmer les décisions prises lors de la session ordinaire du Conseil supérieur de la magistrature du 20 février dernier.

Parfait Wilfried Douniama

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

L'Unesco recommande la connexion des rivières aux plaines inondables

La directrice générale de l'agence onusienne, Audrey Azoulay, a proposé le 22 mars, à l'occasion de l'événement, de planter de nouvelles forêts, reconnecter les rivières aux plaines inondables et de restaurer les zones humides.

Célébrée le 22 mars de chaque année, la Journée mondiale de l'eau a pour objectif d'attirer l'attention sur l'importance de cette ressource et de promouvoir sa gestion durable. Cette année, elle est commémorée sur le thème « L'eau : la réponse est dans la nature ».

À en croire l'Unesco, l'une des réponses possibles se trouve certainement dans ce que l'on appelle « les solutions fondées sur la nature ». Des solutions qui s'inspirent du cycle naturel de l'eau et qui encouragent la protection et la restauration des biosphères. Par ailleurs, la

responsable de l'Unesco ajoute que « ces solutions permettront, parmi tant d'autres, de relever les défis contemporains de gestion de l'eau, notamment en vue de développer une agriculture durable et de bâtir les villes de demain ».

Actuellement, la demande mondiale en eau,

estimée à environ 4 600 km³ par an, pourrait atteindre 5 500 ou 6 000 km³ par année. Le dernier rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau révèle que 3,6 milliards de personnes dans le monde, soit environ la moitié de la population mondiale, vivent dans des zones potentiellement pauvres en eau au moins un mois par an. Ce chiffre pourrait s'élever à plus de cinq milliards en 2050. Les raisons de cette pénurie mondiale sont connues : les ressources en

eau douce subissent de façon continue les pressions conjuguées de la croissance démographique mondiale, du changement climatique et de l'augmentation exponentielle de la consommation et de la généralisation de modes de vie qui dilapident les ressources.

Rappelons que la réalisation de l'agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable où la question de l'eau est solidaire aux enjeux essentiels comme l'éradication de la pauvreté, la santé, la croissance économique, la construction de villes durables.

Fortuné Ibara

« Ces solutions permettront, parmi tant d'autres, de relever les défis contemporains de gestion de l'eau, notamment en vue de développer une agriculture durable et de bâtir les villes de demain »

BACONGO

Briser les tabous autour des questions de sexualité entre enfants et parents

Dans le cadre des activités relatives au mois dédié à la femme, la mairie et l'hôpital de base de Bacongo ont organisé, le 21 mars, une conférence-débat afin de sensibiliser les participantes aux questions posées autour de la problématique de la puberté et de la ménopause.

La Journée internationale de la femme a été célébrée le 8 mars au Congo sur le thème « L'implication de la femme congolaise dans la lutte pour l'autosuffisance alimentaire ». Consciente du fait que pour atteindre cet objectif il faut être en bonne santé, l'administrateur-maire du 2^e arrondissement de Brazzaville, Simone Loubienga, a réuni au Centre père Dubé, à la paroisse Saint-Pierre-Claver, un échantillon des femmes, jeunes filles et élèves de son entité administrative.

Animée par la directrice de l'hôpital de base de Bacongo, le Dr Carmel Stella Miabanzila Matoko, cette rencontre placée sur le thème « De la puberté à la ménopause » a été un véritable lieu d'échanges entre participantes, ponctuée par des témoignages. Spécialiste Genre et gynécologie, l'oratrice a, entre autres, parlé de puberté (précoce et tardive) et de ménopause, leurs causes et conséquences avant d'inviter les parents à instaurer le dialogue avec leurs enfants avant la pé-



riode de puberté. « Quand une fille amorce l'étape de la puberté, les mamans devraient établir le dialogue afin d'éviter les dérapages », a conseillé Carmel Matoko.

Faut-il faire des rapports sexuels avant 18 ans?

Elève dans un établissement scolaire de Bacongo, Sergie Jaël Ondzié a reçu quelques enseignements. « J'ai retenu que ce que les amies nous disent à l'école qu'il faut faire des rapports sexuels avec les garçons avant 18 ans pour ne pas avoir de difficultés de mettre au monde est faux. Nous devons garder notre intimité jusqu'au moins 25 ans », a-t-elle révélé.

Les participantes à cette conférence ont été également sensibilisées aux maladies spécifiques telles que les Infections sexuellement transmissibles (IST), les

cancers du sein et du col de l'utérus. Participante, Aimée Flore Locko invite les autres femmes à écarter le problème de pudeur car, dit-elle, les habitudes des grands parents ont entraîné beaucoup de maladies. « A notre

« Sur un échantillon de cinquante jeunes filles présentes, trois seulement ont répondu avoir reçu des conseils de leurs mamans avant la période pubère. Nous disons aux femmes qu'il ne s'agit pas d'un sujet tabou, il faut sensibiliser les enfants avant l'âge de la puberté afin qu'elles évitent d'attraper les grossesses précoces. Le constat aujourd'hui est que les enfants de 12 et 13 ans tombent enceinte par manque d'information »

époque, écartons un peu la pudeur. Soyons honnêtes avec les enfants, expliquons leur, par exemple, dès l'âge de 9 ans ce que sont les règles et à quel moment elles apparaissent. Pour



Le présidium, les élèves et les mamans photo Adiac

les ménopausées, dès qu'elles constatent quelque chose d'anormal (sécheresse, fatigue, nervosité), elles doivent se diriger vers un médecin », a-t-elle dit.

Les enfants de 12 et 13 ans

tombent enceinte par manque d'information

Initiatrice de la rencontre, l'administrateur-maire de Bacongo a indiqué que l'objectif était de passer au peigne fin les maux

qui minent les femmes entre la puberté et la ménopause et les sensibiliser au cancer afin de se prendre en charge dès l'apparition des signes. « Sur un échantillon de cinquante jeunes filles présentes, trois seulement ont répondu avoir reçu des conseils de leurs mamans avant la période pubère. Nous disons aux femmes qu'il ne s'agit pas d'un sujet tabou, il faut sensibiliser les enfants avant l'âge de la puberté afin qu'elles évitent d'attraper les grossesses précoces. Le constat aujourd'hui est que les enfants de 12 et 13 ans tombent enceinte par manque d'information », a regretté le Dr Simone Loubienga. Se référant aux témoignages des élèves, elle a exhorté les mamans à prendre en charge leurs enfants afin de les prévenir contre des mauvaises informations véhiculées par leurs amies.

Parfait Wilfried Douniama

SCIENCES

Une charte d'engagement signée pour aider la carrière des femmes

Le document a été paraphé par vingt-six hommes de diverses nationalités à l'occasion de la 20^e édition du prix L'Oréal-Unesco « Pour les femmes et la science », qui se tient le 22 mars à Paris.

Tenant compte du fait qu'en sciences, le « plafond de verre » qui limite leur accession aux hautes fonctions académiques est particulièrement résistant, des chercheurs de premier plan ont décidé de s'engager pour aider à le briser. En clair, cette charte permet d'aider les femmes dans leur carrière au sein de leur « sphère d'influence ». Cela revêt une importance capitale, parce que, selon un rapport de l'Unesco de 2015, malgré la part des femmes scientifiques, qui a progressé de 12% en vingt ans, celles-ci ne représentent encore qu'environ 30% des chercheurs dans le monde.

« Les carrières des femmes en sciences n'avancent pas au même rythme que celles de leurs homologues masculins », a déploré Jean-Paul Agon, président directeur général de L'Oréal et président de la fondation, précisant que dans la charte

« Pour les femmes et la science », les hommes s'engagent à « nommer autant d'hommes que de femmes pour les prix ». « La charte d'engagement vise à faire davantage de place aux femmes à différents niveaux comme l'accès égal aux bourses, au recrutement, à la publication et aux droits

« Les carrières des femmes en sciences n'avancent pas au même rythme que celles de leurs homologues masculins »,

d'auteur, ou à la récompense de l'excellence », a-t-il expliqué. Ajoutant : « On touche là du doigt la réalité du plafond de verre dans les sciences. Ce n'est pas une question de compétences ».

Le soutien à la carrière des femmes est justifié, entre autres, au fait qu'en Europe, elles n'oc-

cupent que 11% des hautes fonctions académiques. Et seulement 3% des Prix Nobel scientifiques leur ont été attribués. Par ailleurs, on trouve à peine dix-sept femmes (deux seulement en physique, dont Marie Curie, qui a eu également celui de chimie) sur les cinq cent quatre-vingt-dix-neuf lauréats Nobel en physique, chimie ou médecine entre 1901 et 2017. Quant à la médaille Fields, considérée

comme l'équivalent du Nobel en mathématiques, elle a récompensé une seule fois (en 2014) une femme, l'Iranienne Maryam Mirzakhani (décédée en 2017). Le texte signé bénéficie de l'assentiment de plusieurs scientifiques, dont ceux travaillant aux États-Unis, en Grande-Bretagne,

en Norvège, en Israël, au Liban, au Qatar. Ces derniers ont également apporté leur soutien à cette initiative lancée par la Fondation L'Oréal et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Dans cette charte, les hommes sont invités à « nommer des femmes à des postes de responsabilité », à « proposer davantage d'interventions publiques aux femmes scientifiques », à « parrainer chaque année au moins une femme pour l'aider à gravir un échelon supplémentaire dans son plan de carrière ». De plus, le document suggère de « recommander des femmes dans les comités de lecture pour atteindre un meilleur équilibre ».

Parvenir à se faire publier est indispensable pour bâtir sa carrière scientifique, estiment les chercheurs. Et Cedric Villani pense que la question des publications est un « sujet extrêmement sensible ». « Autant il faut se donner des objectifs clairs

de représentation équilibrée quand il s'agit de composer un conseil d'administration ou une direction d'institut, autant en matière de publications, il faut, je crois, résister à la tentation du quota et ne retenir que la qualité scientifique », a fait savoir le député. « C'est en amont qu'il faut davantage soutenir, accompagner, encourager les femmes. Il faut aussi les inciter à publier régulièrement », a-t-il poursuivi.

De son côté, Fernandez Polcuch, chef de la section des politiques scientifiques à l'Unesco, considère que « le combat pour l'égalité des genres en sciences a trois raisons d'être ». « Non seulement, c'est un droit humain, mais la société a besoin de davantage de scientifiques, donc de plus de femmes. Qui plus est, la science sera de meilleure qualité si les femmes sont pleinement engagées », a-t-il nuancé.

Nestor N'Gampoula

BRÈVES

LIBYE

L'organisation Human Rights Watch a estimé que la situation actuelle en Libye, plongée dans le chaos politique et l'insécurité, ne permettait pas la tenue d'élections libres et transparentes. La communauté internationale presse les autorités du pays de tenir des élections en 2018, censées départager les camps politiques rivaux et rétablir l'ordre dans ce riche pays pétrolier. La nature et la date des élections restent toutefois à déterminer. En accédant au pouvoir par un coup d'Etat militaire en 1969, Mouammar Kadhafi avait proscrit les élections, un exercice démocratique pourtant garanti sous la monarchie par la Constitution libyenne de 1951 qu'il a abolie. Un projet de Constitution doit être, en effet, soumis à référendum et une loi électorale doit être rédigée et adoptée avant d'éventuelles élections. En attendant, 2,4 millions d'électeurs ont été enregistrés par la commission électorale nationale, sur une population de six millions.

CAMEROUN

La dette de l'Etat envers les Petites et moyennes entreprises (PME) nationales se chiffre à 750 milliards de francs CFA. Le Premier ministre, Philémon Yang, a assuré que « l'Etat prendra toutes ses responsabilités » pour apurer cette dette en vue d'« apaiser » les milieux d'affaires. Dans la foulée, le gouvernement a annoncé le début du paiement de la dette due aux PME dès le deuxième trimestre courant. Pour donner plus de tonus aux PME qui représentent plus de 90% du tissu économique du pays et pèsent environ 34 % du produit intérieur brut, le gouvernement a insisté sur l'ouverture d'une ligne de crédit de 84 milliards de francs CFA à la Banque camerounaise des petites et moyennes entreprises.

CÔTE D'IVOIRE

La République de Côte d'Ivoire a achevé, le 15 mars à Paris (France), une exceptionnelle mobilisation de ressources de 1 700 000 000 d'euros sur les marchés de capitaux internationaux afin d'accélérer le développement socio-économique en faveur de la population. L'opération, dénommée Eurobond 2018, qui visait initialement à capter 850 millions d'euros, s'est répartie en deux tranches de 850 millions d'euros chacune, alors même que l'offre faite au gouvernement s'établissait à près de cinq milliards d'euros. Elle a permis d'obtenir des maturités jamais atteintes en euro par un Etat d'Afrique subsaharienne et à des taux historiquement bas. Ceux-ci sont de 5 250% pour un montant de 850 millions d'euros à douze ans et de 6 625% pour un montant de 850 millions d'euros à trente ans. Ces résultats préservent les équilibres budgétaires du pays sur le long terme.

TÉLÉPHONIE

MTN affirme son intention de garder ses filiales béninoise et camerounaise. Alors que leur maison mère a évoqué, dans son rapport annuel, une révision prochaine de son portefeuille pouvant conduire à la cession de certaines de ses filiales, les directions de MTN Cameroun et MTN Bénin s'efforcent de rassurer leur clientèle respective. Une annonce qui ressemblait fort à une menace de fermeture ou de vente de ses filiales au Bénin et au Cameroun, deux pays où l'opérateur a essuyé plusieurs revers ces derniers mois, et où la consommation souffre de la contraction de l'économie nigérienne. Ce que démentent formellement les directions des deux entités.

ANGOLA

La Grande-Bretagne pourrait prochainement rétrocéder environ 500 millions de dollars de fonds issus de détournements, à l'Angola, a indiqué l'Agence nationale britannique contre le crime. Selon les informations révélées, ces fonds auraient été gelés par les autorités britanniques, suite à des soupçons de détournement impliquant notamment l'ancien patron de la Banque centrale d'Angola, Valter Filipe da Silva. Celui-ci avait été déféré devant la justice angolaise cinq jours auparavant, suivant des accusations de fraude portant sur le même montant. Ces détournements auraient eu lieu lors des derniers jours de la présidence dos Santos. Même si aucun délai n'a été confirmé, la restitution des fonds devrait être bientôt effective, étant donné que « l'autorisation nécessaire a été donnée pour que les fonds soient restitués aux autorités angolaises ».

Josiane Mambou Loukoula et AFP

DIPLOMATIE CHINOISE

Pas de gagnant en cas de guerre commerciale

Une porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères a réitéré qu'il n'y aurait pas de gagnant si une guerre commerciale venait à éclater.

Des médias ont rapporté que la Chambre de commerce des Etats-Unis et d'autres associations commerciales avaient exhorté le gouvernement américain à ne pas imposer de droits de douane unilatéraux sur les marchandises chinoises, car cela nuirait aux consommateurs américains et à la croissance économique du pays.

En réponse, la porte-parole, Hua Chunying, a indiqué lors d'une conférence de presse qu'il n'y aurait pas de gagnant si une guerre commerciale se produisait, ni de « super-armure » capable de garantir l'in-

vulnérabilité d'un certain pays brandissant le gros bâton du protectionnisme commercial face aux autres.

Notant que les relations sino-américaines sont mutuellement bénéficiaires, Hua a rappelé que la coopération économique et commerciale bilatérale au cours des quarante dernières années avait créé des marchés énormes et un grand nombre d'opportunités d'emploi pour les deux pays, alors que les dépenses moyennes des familles américaines ont connu une baisse.

« Si les Etats-Unis n'en avaient pas retiré de bénéfices concrets, la coopération économique et commerciale sino-américaine ne se serait pas développée aussi rapide-

ment », a indiqué Hua.

En outre, la Chine ne cherche jamais à dessein à obtenir un excédent commercial, a-t-elle indiqué, ajoutant que de multiples facteurs avaient entraîné le déséquilibre au sein des échanges sino-américains.

« La bonne voie pour résoudre le déséquilibre, est que chacun ouvre son marché à l'autre, d'agrandir le gâteau de la coopération au lieu de lancer des guerres commerciales », a indiqué la porte-parole.

Elle a réaffirmé que si les Etats-Unis adoptaient des démarches nuisant aux intérêts de la Chine, celle-ci prendrait, sans aucun doute, les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits et intérêts légitimes.

SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'UA

Le Burundi absent à Kigali

Le pays explique sa non-participation à la rencontre dans la capitale rwandaise pour cause de sécurité.

Le Burundi a présenté, le 21 mars, les raisons majeures qui l'ont poussé à ne pas participer au sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) de Kigali (du 17 au 21 mars), arguant que c'est pour préserver la sécurité de sa délégation dans ce pays naguère appelé son jumeau mais devenu aujourd'hui presque son ennemi géopolitique.

C'est le porte-parole adjoint du président burundais, Alain Diomède Nzeyimana, qui l'a indiqué en marge d'une séance de moralisation des natifs de la commune urbaine de Mukaza par le chef de l'Etat, Pierre Nkurunziza.

Trois raisons majeures justifiant cette absence du Burun-

di à ce sommet extraordinaire de Kigali ont été évoquées.

La première étant « le fait que depuis 2013, le gouvernement rwandais soutient des actes terroristes qui viennent déstabiliser le Burundi », a souligné Alain Diomède Nzeyimana, ajoutant comme deuxième raison : « Nos délégations qui peuvent aller au Rwanda ne peuvent pas être sûres de leur sécurité, étant donné que le Rwanda a décidé d'abriter des criminels qui ont voulu renverser les institutions démocratiquement élues en 2015. On ne sera pas sûr de la sécurité de la délégation burundaise ».

La troisième raison, a poursuivi Nzeyimana, « c'est le fait que le Rwanda continue d'entraîner militairement des réfugiés burundais, y compris les enfants mineurs qui, à leur

tour, viennent déstabiliser le Burundi ».

Il a aussi indiqué que le chef de l'Etat burundais a profité de la présidence de l'UA par le président rwandais, Paul Kagame, pour demander au président de la commission de l'UA de voir les plaintes judiciaires du Burundi contre le Rwanda.

« C'est un bon moment, parce que les affaires de l'UA ne sont pas les affaires du Rwanda. Lui, il est le président de l'UA et il doit travailler pour les cinquante-quatre pays de l'UA », a martelé le porte-parole adjoint du président burundais.

Ce sommet extraordinaire de l'UA à Kigali a été consacré à la signature d'un accord-cadre de la zone de Libre-échange continentale africaine, un projet de l'Agenda 2063 de l'UA.

Xinhua

BURKINA FASO

Reprise du procès du putsch manqué de 2015

Les audiences ont repris le 21 mars à Ouagadougou, après leur suspension le 27 février pour cause d'irrégularités à leur ouverture.

Après la constitution définitive du tribunal par la prestation de serment des juges accesseurs nommés, la séance a été suspendue pour une heure. A la reprise, les conseils de la défense ont soulevé des exceptions liées à la composition du tribunal et à la légalité de la juridiction. Dans son argumentaire, la défense a estimé que le président et les membres sont d'une juridiction d'une chambre de jugement et non d'une chambre de première instance devant laquelle les accusés ont été appelés à comparaître.

Elle a également estimé que la désignation des juges accesseurs n'a pas respecté les prescriptions des articles 15 et 16 du code de justice militaire.

Répondant à la défense, le parquet a expliqué que le décret de nomination mis en cause devait faire l'objet de réclamation devant le Conseil d'Etat et non devant le tribunal.

Le parquet a relevé que les différentes exceptions soulevées par les conseils de la défense devaient faire l'objet d'un mémoire en défense déposé auprès du tribunal conformément à l'article 117 du code de justice militaire, sinon elles sont irrecevables.

Le procès se poursuit avec les argumentaires de la partie civile avant que le tribunal tranche de suspendre ou de poursuivre et si les avocats de la défense n'ont pas quitté la salle avant. Le putsch manqué de 2015, rappelle-t-on, a fait une quinzaine de morts et de nombreux blessés.

Xinhua



PROMO GIGA POMBA

Plus de temps de connexion
à prix KDO

Composez *121*4#

2.5 GB
4 000^F 7 jours

1 GB
1 000^F 1 jour

40 GB
25 000^F 30 jours

Chez Airtel, les forfaits internet s'améliorent encore et toujours...

Profitez de nos super volumes pour chatter plus longtemps, regarder, télécharger et partager des vidéos en HD, écouter en direct sur vos sites et réseaux sociaux préférés (**WhatsApp, Messenger, Viber, YouTube, ...**)

Activez votre forfait **1 Giga à 1000F, 2.5 Giga à 5000F, 40 Giga à 25 000F** et bien d'autres pour naviguer à volonté. Pour toute activation par **Airtel money**, recevez le **double du volume**.

N'attendez plus, composez ***121*4#** pour découvrir nos forfaits et vivre une expérience internet exceptionnelle.

LE RESEAU DES SMARTPHONES

AFFAIRE SARKOZY

Derrière cette poignée de main...

Depuis qu'a éclaté l'affaire Sarkozy, dénégations et dénonciations s'enchaînent. A quelles fins?

Chaleureuse, en apparence, comme le veulent les usages diplomatiques, la poignée de main, ce 10 décembre 2007, entre Nicolas Sarkozy, locataire de l'Élysée à l'époque, et Mouammar Kadhafi, le chef de la Jamahiriya arabe libyenne, comportait-elle des sous-entendus ? Était-elle un juste retour des choses après que les deux hommes avaient mis en commun un deal convenable pour leur amitié naissante ?

Le rebondissement, après cinq années d'enquête, de ce que les juges français appellent « l'affaire Sarkozy », relative au financement présumé de sa campagne à l'élection présidentielle française, en 2007, est diversement interprété. Si le prin-

cipal mis en cause parle de manipulation, ses soutiens en disent autant, l'avalanche de déclarations des témoins supposés, qui parlent de preuves « suffisantes », met les magistrats dans leur obligation professionnelle de dire le droit.

Au demeurant, c'est presque l'histoire d'un « guide » qui accumulait tous les mauvais présages, et toutes les inimitiés au long de son règne. Au sein du monde arabe naturellement le sien, comme dans la sous-région du Maghreb, il est difficile de dire que Mouammar Kadhafi avait beaucoup d'amis. Il n'est que de songer à son délaissement quand les puissances extérieures étaient lancées à ses trousses en 2011. Même

quand, en 1986, l'Américain Ronald Reagan lança ses F16 contre lui, tuant au passage certains de ses proches, il n'y eut pas une levée de protestations chez ses « frères ».

Dans le reste de l'Afrique, à l'évidence, Kadhafi tentait de peser de tout son poids sur les affaires du continent. Il payait les dettes des Etats démunis, ambitionnait, comme se l'autorisèrent les pères-fondateurs (certains d'entre eux) de l'ex-Organisation de l'unité africaine dans les années de libération du joug colonial, de construire les Etats-Unis d'Afrique. Sur ce point, le « guide » libyen jouissait d'une audience certaine parmi la jeunesse du continent, tandis que la plupart de ses pairs eurent de la peine à le suivre, tellement l'homme avait un côté imprévisible bien déroutant.

Un jour, Mouammar Kadhafi s'était permis, du haut de la prestigieuse tribune de l'ONU, à New York, de froisser et de déchirer la charte de l'organisation mondiale avant de la jeter par-dessus bord. Arrogant on le disait, mais provocateur et original aussi quand le bédouin se permettait de planter ses tentes dans les grands-places des capitales du monde qui l'accueillaient. Ce fut le cas quand il visita finalement son « ami », Nicolas Sarkozy, en 2007. Ses valises furent posées dans les jardins de l'hôtel Marigny, moyennant quelques accommodations. Reçu avec tous les honneurs à l'Élysée, son hôte essuya les critiques de son entourage et de ses adversaires politiques pour avoir déroulé le tapis rouge au « dictateur ». C'est ainsi que sont traités les di-

rigeants du tiers monde. On se rend compte pourtant, que les dictatures peuvent être le lot de tous ceux qui détiennent un quelconque pouvoir. Le jour par exemple où, à brûle-pourpoint, l'ONU fut priée de valider l'invasion de la Libye pour en chasser le dirigeant au prix de tant de pertes humaines et matérielles, les puissances possédant le droit de veto avaient bel et bien fait un usage disproportionné de leur pouvoir. Mais que peut-on réellement attendre de l'affaire Sarkozy ? Nul ne le sait vraiment, car les voies de justice peuvent aussi être impénétrables. La justice pour la Libye serait qu'elle retrouve sa tranquillité. Car on pourrait assister aussi à beaucoup de bruit pour rien, Kadhafi n'étant plus là pour dire sa part de vérité.

Gankama N'Siah

LIBYE

Le peuple souhaite une nouvelle ère de paix

L'envoyé spécial des Nations unies dans le pays, Ghassan Salamé, qui s'exprimait par vidéo-conférence, le 21 mars, lors d'une réunion du Conseil de sécurité, a insisté sur le désir profond des Libyens de renouer avec la stabilité malgré le fait que le gouvernement d'union nationale et les dirigeants basés dans l'est ont des points de vue divergents sur l'application de l'accord de 2015.

Pour le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour la Libye, le peuple s'impatiente du retour d'un climat de stabilité et veut avoir toute la certitude d'une démarche appropriée qui doit se solder par la mise en place d'institutions responsables, démocratiques et unifiées. Pour ce faire, il a souligné la nécessité que le peuple décide de son gouvernement. « Cela veut dire, des élections », a-t-il dit, ajoutant

mesure de voter. Ghassan Salamé a rappelé qu'un projet de Constitution avait été approuvé le 29 juillet 2017 par l'Assemblée constituante libyenne, la Cour suprême ayant reconnu, le 14 février dernier, la validité du vote de l'Assemblée constituante. Fort malheureusement, des obstacles demeurent pour la tenue d'un referendum constitutionnel. « Des factions ne sont, par ailleurs, pas du

sage auprès de tous les responsables libyens.

Pour tenter de régler l'impasse politique qui prévaut en Libye, l'envoyé spécial a annoncé que l'ONU va lancer, dès cette semaine, un nouvel et dernier effort pour rallier les leaders rivaux libyens à l'accord de 2015 qui avait mis en place un gouvernement d'union nationale, dirigé par le Premier ministre Fayez al-Sarraj. Estimant qu'il y avait « très peu d'espoir » en vue d'une entente pour amender ce texte entre les deux parties rivales, Ghassan Salamé a dit vouloir « entreprendre une nouvelle et dernière tentative pour mettre en place les amendements ».

Au niveau de l'ONU, des efforts ont déjà été consentis pour tenter de résoudre la crise libyenne. A ce sujet, un plan pour ramener la stabilité a été élaboré. Il y est prévu, entre autres, des élections cette année pour tourner la page d'une transition chaotique, sept ans après le déclenchement de la révolte qui avait renversé le régime autoritaire de Mouammar Kadhafi. Mais le gouvernement d'union nationale, basé à Tripoli, et les



Ghassan Salamé (DR)

autorités de l'est dirigées par le maréchal Khalifa Haftar ne sont pas toujours unanimes sur l'application de l'accord de paix de 2015. Ce dernier est soutenu par l'Égypte, la Russie et les Emirats arabes unis. L'une des pierres d'achoppement a été d'inclure dans le gouvernement d'union nationale le maréchal Haftar, l'homme fort de l'est libyen. « Le plan de l'ONU ne dépend pas de ces amendements et, certainement, plus la Libye est proche des élections, moins ces amendements deviennent pertinents (...). Pour les Nations unies,

travailler au déroulement d'élections justes, libres et crédibles avant la fin de cette année est au top de nos priorités », a confié l'émissaire de l'ONU. Quelque 2,5 millions de Libyens se sont déjà inscrits pour voter mais les nouvelles lois électorales n'ont pas encore été rédigées et les plans pour un referendum constitutionnel bloqués. Quant au contexte sécuritaire, il est marqué par la poursuite des violences puisque des conflits localisés persistent à travers le pays.

Nestor N'Gampoula

« Le plan de l'ONU ne dépend pas de ces amendements et, certainement, plus la Libye est proche des élections, moins ces amendements deviennent pertinents (...). Pour les Nations unies, travailler au déroulement d'élections justes, libres et crédibles avant la fin de cette année est au top de nos priorités »

que la tenue des scrutins libres, crédibles et justes avant la fin de l'année est la priorité des Nations unies.

Et jugeant de telles élections cruciales, il a salué l'avancement du processus d'enregistrement des électeurs qui s'est achevé le 12 mars; 2,5 millions de Libyens étant désormais en

tout satisfaites par ce projet de Constitution », a indiqué l'envoyé spécial, poursuivant que la question d'un referendum étant passionnément débattue. Malgré cela, ce processus politique doit continuer, le statu quo étant intenable, a-t-il indiqué, en appelant le Conseil de sécurité à partager ce mes-

CÔTE D'IVOIRE

Mobilisation de 1,7 milliard d'euros pour financer le budget 2018

Les fonds ont été levés au terme d'un roadshow sur les places financières internationales.

«A l'issue de ce roadshow, la Côte d'Ivoire vient de lever 1,7 milliard d'euros, soit mille cent quinze milliards de francs CFA, à travers l'émission d'un eurobond à deux tranches sur les marchés financiers internationaux», a déclaré le Premier ministre ivoirien, Amadou Gon Coulibaly, au sortir, le 21 mars, d'un conseil des ministres. Il présentait à la presse les résultats du roadshow qu'il a conduit du 9 au 15 mars sur les places financières de Londres, New York, Francfort et Paris.

«Il s'agit d'une tranche de huit cent-cinquante millions d'euros en douze ans au taux de 5,25% et d'une tranche de huit cent cinquante millions d'euros en trente ans au taux de 6,625%», a-t-il précisé.

L'opération s'inscrit dans le cadre du financement du budget 2018 qui a prévu une mobilisation de 1 310,7 milliards de F CFA (environ 2,7 milliards de dollars américains) sur le marché financier international et régional.

Le gap de financement de cent quatre-vingt-quinze milliards FCFA sera comblé «sans difficultés» sur le marché financier de

l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uémoa), selon le Premier ministre ivoirien.

Il a expliqué cette nouvelle sortie sur le marché international par «la profondeur limitée du marché régional, la forte exposition des investisseurs sur le marché régional et surtout la possibilité pour d'autres de financer à long terme sans risque de changes et à des taux plus bas sur un marché en euro de plus en plus profonds».

«Le ratio dette sur PIB devrait se situer à 43,2% à fin 2018 contre 42,6 % à fin 2017, soit une augmentation modérée de 0,6%», a indiqué Amadou Gon Coulibaly, en affirmant que le taux d'endettement de la Côte d'Ivoire est «le plus faible de la sous-région ouest africaine».

A l'en croire, le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire demeure «modéré», avec des indicateurs de solvabilité et de liquidité «en dessous de leurs seuils respectifs».

Pour Amadou Gon Coulibaly, avec le montant mobilisé, la Côte d'Ivoire «entre dans l'histoire en tant que premier pays d'Afrique à réussir une émission obligataire en euros sur trente ans».

«La croissance de la Côte d'Ivoire pour 2017 reste soutenue entre 7 et 8%, le taux le plus élevé de l'Uémoa», selon Amadou Gon Coulibaly qui a relevé que l'euro-obligation 2018 a permis au gouvernement ivoirien de démontrer «la robustesse de la croissance économique du pays et ses perspectives de développement ambitieux».

Depuis 2011, le Trésor public ivoirien a lancé plusieurs emprunts obligataires dans l'espace Uémoa, sans compter une levée de fonds sur le marché financier islamique d'un montant de trois cents milliards FCFA (530 millions de dollars américains) en 2016.

En 2017, le pays a achevé avec succès un eurobond de plus de six cent-vingt-cinq millions d'euros et d'un milliard de dollars américains sur les marchés financiers en Europe et en Amérique du Nord, après un premier eurobond de cinq cents millions de dollars américains en 2016.

Premier producteur mondial de cacao et de noix de cajou, la Côte d'Ivoire qui aspire à être reconnue comme pays émergent en 2020 a entrepris un vaste programme de reconstruction marqué par de grands projets d'infrastructures en cours dans le pays.

CAMEROUN

Plus de 20 000 Camerounais anglophones ont fui au Nigeria

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a appelé, le 20 mars, à soutenir d'urgence le nombre des déplacés demandeurs d'asile qui a doublé depuis mi-janvier dans le pays d'accueil.

Les Camerounais anglophones avaient commencé à fuir les violences en octobre 2017 et continuent à affluer dans les États nigériens de Cross River, Taraba, Benue et Akwa-Ibom. Au total, plus de vingt mille réfugiés camerounais ont été enregistrés dans la région et font face à des difficultés pour survivre. Les femmes et les enfants représentent les quatre cinquièmes de cette population.

Selon une évaluation récente effectuée par des organisations humanitaires, la situation est extrêmement préoccupante. «95% des demandeurs d'asile n'ont pas plus de trois jours de nourriture en stock. La plupart des familles ne prennent qu'un seul repas par jour», a déclaré la porte-parole du HCR, Aikaterini Kiti, lors d'un point de presse mardi à Genève. «Les stratégies d'adaptation sont elles-mêmes risquées et vont de l'emprunt d'argent à la réduction des portions de nourriture ou à l'épargne alimentaire pour les enfants seulement», a-t-elle ajouté.

Certains demandeurs d'asile indiquent que l'eau qu'ils boivent provient de ruisseaux, d'étangs et d'autres sources dangereuses, en

raison d'installations d'eau potable insuffisantes ou dysfonctionnelles. Moins de 25% d'entre eux ont accès à des articles de secours, notamment des vêtements, des couvertures et des bâches en plastique. Seulement cinq Camerounais sur

«Les stratégies d'adaptation sont elles-mêmes risquées et vont de l'emprunt d'argent à la réduction des portions de nourriture ou à l'épargne alimentaire pour les enfants seulement»,

cent disposent d'un abri décent ou indépendant, souligne le HCR. Les autres ont peu ou pas d'intimité, squattant des salles accueillant en moyenne dix à quinze personnes. Sur le plan sanitaire, le paludisme serait déjà en augmentation. Les enfants toussent et respirent difficilement. De nombreux participants à la récente évaluation menée par les organisations humanitaires, souffraient de peur et d'anxiété,

d'un mauvais sommeil et de flash-backs. Au total, environ 20 à 30% des demandeurs d'asile présentent une vulnérabilité, y compris des handicaps physiques.

Les trois quarts des enfants camerounais qui ont récemment fui au Nigeria ne peuvent actuellement pas aller à l'école, car leurs familles n'ont pas les moyens de payer les livres et les uniformes. Les adultes sont aussi de plus en plus frustrés alors qu'ils luttent pour joindre les deux bouts.

Face à cette situation, le HCR et ses partenaires poursuivent leurs efforts pour fournir une assistance à ces réfugiés. Mais ces opérations sont conditionnées par un appui des donateurs. A ce jour, l'agence onusienne n'a reçu aucune contribution à son appel de fonds d'urgence d'un montant de dix-huit millions de dollars pour couvrir les besoins des réfugiés.

En attendant, les autorités nigérianes ont alloué, ce mois-ci, des terres au HCR, ce qui devrait permettre la création d'abris pour assurer la sécurité, la sûreté et l'autosuffisance des réfugiés. Le Haut-Commissariat se félicite de l'engagement du Nigeria pour aider au transfert des réfugiés vers des lieux situés à au moins 50 km de la frontière, en vertu des directives humanitaires.

NIGERIA

Le gouvernement examine le traité de libre-échange continental

Une commission, établie pour apprécier le contenu du document, dévoilera ses conclusions dans deux semaines.

«M. Buhari ne consentirait à aucun accord qui pourrait nuire aux entrepreneurs locaux, car à première vue, l'accord semble pouvoir le faire», a indiqué le porte-parole présidentiel, Femi Adesina à Kigali.

Et de déclarer que le président nigérian pensait que l'accord pourrait encourager le dumping de produits finis au Nigeria au détriment des intérêts du pays.

Avec une population de quelque cent quatre-vingt-dix millions d'habitants, le Nigeria est un marché gigantesque. Premier producteur de brut sur le continent, il était encore la première économie en Afrique avant la chute du prix du baril en 2016. «Le pays doit encore mesurer les implications économiques et sécuritaires de l'accord, et c'est pourquoi plus de consultations avec les parties intéressées sont nécessaires», a ajouté le porte-parole.

La création de la Zone de libre-échange continentale (Zlec) a été portée, le 21 mars à Kigali, lors de la 10e session extraordinaire de l'Union africaine (UA), par la signature de quarante-quatre pays africains sur les cinquante-quatre que comptait regrouper l'organisation. Ce traité vise à intégrer l'ensemble des pays africains dans une zone de libre-échanges commerciaux et doit regrouper, à terme, les zones régionales commerciales (Communauté de développement de l'Afrique australe, Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest,...). L'accord de Kigali a permis la création d'un marché unique continental pour les marchandises et les services et à autoriser la libre circulation des hommes d'affaires et des investissements.

La Zlec pourrait créer un marché africain de plus de 1,2 milliard de personnes avec un produit intérieur brut de 2 500 milliards de dollars, a affirmé l'UA. Elle éliminera progressivement les droits de douane sur le commerce intra-africain, ce qui facilitera le commerce des entreprises africaines sur le continent et leur permettra de profiter d'un marché en pleine croissance, a indiqué l'UA.

La décision de créer la Zlec avait été adoptée en janvier 2012 au cours de la 18e session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA. En 2015, l'UA a lancé les négociations sur la Zlec.

Josiane Mambou Loukoula

Le gouvernement confirme la libération de 76 des 110 écolières enlevées par Boko Haram

Les jeunes filles ont été relâchées, le 21 mars vers 3 heures locales «grâce à des efforts officiels et avec l'aide de certains amis du pays», a indiqué le ministre de l'Information et de la culture, affirmant que leur libération s'est faite «sans condition».

Lai Mohammed, également porte-parole du gouvernement, a fait savoir qu'Abuja avait insisté sur «une approche non violente» dans cette affaire pour ne pas mettre en danger la vie des écolières. «Pendant que ces jeunes filles étaient ramenées, une pause opérationnelle a été observée dans certaines zones pour assurer leur passage en sécurité», a-t-il ajouté.

Joint un peu plus tôt au téléphone par Xinhua, le porte-parole de la présidence, Garba Shehu, avait indiqué que les écolières libérées étaient évacuées vers un endroit sûr.

Selon des habitants de Dapchi, des membres présumés de Boko Haram ont ramené ces écolières dans des camions.

Le 19 février dernier, les militants islamistes avaient mené un raid sur le pensionnat du Collège d'enseignement scientifique et technique pour filles de Dapchi et étaient repartis avec cent-dix d'entre elles.

Le 14 mars, le président nigérian, Muhammadu Buhari, s'était rendu à Dapchi, une ville située à 100 km de Damaturu, chef-lieu de l'Etat de Yobe (nord-est), pour exprimer sa compassion aux parents de ces filles et leur assurer qu'elles seraient bientôt ramenées, par voie de négociations, mais non par la force.

Ce nouveau rapt en masse rappelle celui d'avril 2014 de plus de deux cents lycéennes par des membres de Boko Haram dans une école de Chibok (nord-est). Après des négociations, le gouvernement n'a pu obtenir la libération que de cent-sept d'entre elles.

Xinhua

VIENT DE PARAÎTRE

«Ainsi parlait mon père»

Écrit à partir des souvenirs de son enfance et de pans qui ont surgi au fil du temps, l'essai de Sami Tchak, paru aux Editions JC Lattès, reprend, à travers 200 pages, les paroles de son père.

Sami Tchak est né en 1960. Il est le premier enfant de son père à avoir appris à lire et à écrire. Après une licence de philosophie à l'université de Lomé, au Togo, il termine des études à Paris par un doctorat de



sociologie. A la mort de son père, en 2003, l'auteur prétend continuer à entendre sa voix, à percevoir ses mots et sa sagesse. Son ouvrage est constellé de fragments des histoires de cet homme qui disait à son fils : « Tu m'écoutes et tu tries. Tu m'écoutes et tu tamises tes mots. Il en restera juste des miettes, donc l'essentiel ».

Ainsi parlait mon père, genre es-

sais-documents, relate ces « leçons de la forge » que le père adressait à ses fils, ses filles, ses épouses, aux hommes et aux femmes du village. Sami Tchak ne les a pas oubliées : elles représentent un bien inestimable, des leçons d'humanité, d'humilité et d'amour.

Lors de la naissance de son petit-fils Malick, le 2 juin 1987, il avait eu les paroles suivantes : « D'un enfant, nous devons apprendre plus que nous ne pouvons lui enseigner, puisqu'il porte en lui le monde que nous n'aurons pas le temps de vivre, alors que lui a la possibilité de connaître l'essentiel de ce qui existait avant lui ».

De la part du grand lutteur du village qui s'inventait sa propre légende, l'auteur rapporte aux lecteurs ceci : « Tu prétends avoir terrassé tous tes concurrents dans sept villages, hein, beau champion de lutte ? En es-tu sûr ? Es-tu sûr qu'il ne te reste aucun concurrent à terrasser ? Tu veux que je te dise la vérité, tu le veux ? Jeune homme, ta victoire ne sera complète que le jour où tu mettras à genoux ta propre ombre ».

Des séquences de récit de la relation entre le père et son fils. Ce fils, Sami Tchak, vit et travaille à Paris. Il est l'auteur de plusieurs romans, dont Place des fêtes, Hermine, Le paradis des chiots, Filles de Mexico et Al Capone le Malien, également d'essais dont La couleur de l'écrivain. Il a obtenu, en 2004, Le Grand Prix littéraire d'Afrique noire.

Poignant ! A lire absolument !

Marie Alfred Ngoma

SALON LIVRE PARIS

La balade de Léonidas Carel Mottom Mamoni

Incognito dans les allées du Pavillon 1 du Parc des Expositions de Versailles, l'ancien ministre de la Culture et des arts a visité le Stand Pavillon Lettres d'Afrique.



Henri Djombo et Léonidas Carel Mottom Mamoni sur le stand Pavillon Lettres d'Afrique. Crédit photo : Camille Delourme

Accueilli par Ange Pongault, secrétaire général du groupe Adiac, Léonidas Carel Mottom Mamoni a manifesté sa nostalgie en constatant l'absence du Stand Livres et Auteurs du

Bassin du Congo à l'édition du Livre Paris 2018. Ici, après un petit mouvement de foule, il est vite reconnu. Il accepte de partager des conversations en famille. Il est venu au sa-

fonctions loin du livre, mais je demeure un passionné du rendez-vous international du livre à Paris », a-t-il confié.

Aux micros tendus de la nouvelle télévision Adiac TV, il a évoqué sa déception : « Je suis triste de nous voir si peu nombreux à ce 38e salon. Nous avons, depuis 2010, un espace conçu et réalisé par l'Agence d'information d'Afrique centrale, qui édite Les Dépêches de Brazzaville et Le Courrier de Kinshasa. Ne pas retrouver ici nos écrivains, cela m'attriste », a constaté l'ancien ministre de la Culture et des arts.

Il s'est souvenu que cet espace était dédié aux littératures africaines et de sa diaspora, réalisant, édition après édition, depuis l'année de la célébration du cinquantenaire des indépendances, une véritable vitrine pour les auteurs de l'Afrique centrale. À l'issue de quelques séances photos, de partage de conversations, Léonidas Carel Mottom Mamoni est reparti avec l'espoir de voir rétabli, l'an prochain, l'espace dédié à nos écrivains. « Le Congo doit retrouver sa place d'antan », a-t-il souhaité.

M.A.N.

lon, dans le monde de l'édition, en tant qu'amoureux du livre. Il est là également pour assister à la première collecte des informations de Adiac TV. « Certes, j'exerce de nouvelles

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.

Un Espace culturel Pour vos Manifestations :

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila),
Brazzaville République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)

NOUVEAU CODE MINIER

Les négociations devraient débuter le 26 mars

L'information est contenue dans un communiqué de presse rendu public, le 21 mars, par Ivanhoe Mines Ltd, dans lequel cette entreprise a procédé à une mise à jour de l'état des discussions entre le gouvernement congolais et les sociétés minières opérant dans le pays.

Le communiqué de l'entreprise minière indique que « les négociations détaillées sur le code minier de la RDC devraient débuter, le 26 mars, après une réunion initiale de haut niveau à Kinshasa, le 7 mars, au cours de laquelle le président Kabila a assuré que les préoccupations des entreprises seraient résolues par des dispositions transitoires. Le respect des accords et garanties existants ».

Les entreprises minières internationales ont confirmé leur volonté de négocier des redevances et des modifications d'autres taxes dans le cadre de ce processus, poursuit le communiqué de presse d'Ivanhoe Mines. « Les entreprises s'attendent à ce que les négociations accordent la priorité au respect de la garantie légale de stabilité et de protection des droits prévue à l'article 276 du code minier de 2002 et des autres protections accordées par les conventions minières et les accords bilatéraux », indique l'entreprise dont l'action a progressé de 9,7%, passant de 0,27 dollar américain à 3,05 dollars le 21 mars.

Le 9 mars, le président de la RDC, Joseph Kabila, a promulgué le nouveau code minier qui augmente les redevances et les taxes sur les opérations minières, tout en supprimant une clause de stabilité dans la loi actuelle qui protège les mineurs contre les changements fiscaux et douaniers. Le nouveau code prévoit une hausse

des redevances de 2 % à 3,5 % sur les minerais classiques et jusqu'à 10 % sur les minerais considérés comme « stratégiques » tels que le cobalt, le coltan, le lithium et le germanium. Le nouveau code supprime également une clause qui assurait la stabilité des termes des contrats sur une période de dix années. Il prévoit aussi une taxe de 50 % sur les super profits (des revenus engrangés grâce à un niveau des prix de 25 % supérieurs aux études de faisabilité bancaire). Les sociétés minières internationales opérant en RDC négocient collectivement avec le gouvernement afin de résoudre les préoccupations des entreprises concernant les impacts anticipés sur leurs opérations dans le pays, résultant des changements apportés au code minier.

Des négociations sous tension

L'ouverture de ces négociations va intervenir au moment où sept entreprises internationales du secteur minier (Rangold, Glencore et China Molybdenum) ont décidé, le 15 mars, de quitter la Fédération des entreprises du Congo (FEC), estimant que cette structure ne défend pas suffisamment leurs intérêts. Ces sept entreprises, qui produisent 85 % du cuivre, du cobalt et de l'or de la RDC, avaient, dans un courrier adressé à Joseph Kabila, le 8 février dernier, accusé la FEC de n'avoir pas suffisamment joué son rôle de promotion de leurs intérêts durant la période de révi-



Le ministre des Mines, Martin Kabwelulu, et les patrons d'entreprises minières opérant en RDC, à l'issue de l'audience avec le président de la République, Joseph Kabila

sion du code minier. Pour sa part, la FEC, dans un communiqué publié le 21 mars, dit regretter qu'une telle accusation soit formulée par ses propres membres alors que l'ensemble des actions qu'elle a engagées en leur faveur depuis le début du processus de révision, mais également avant, prouve clairement l'inverse. « Au regard de tout ce qui précède et au-delà de l'annonce de la démission de ce groupe d'investisseurs internationaux, la FEC déplore une attitude qui méconnaît les intérêts du pays dans lequel ils opèrent, pour ne se préoccuper que de leurs seuls intérêts, dans une conjoncture qui devrait pourtant être favorable à tous... L'attitude de ces entreprises n'est pas conforme au respect que tout acteur se doit d'avoir vis-à-vis du pays dans

lequel elles opèrent », estime la FEC, tout en rappelant que l'État est propriétaire du sol et du sous-sol congolais, la FEC a étalé ses initiatives au profit de ses membres. En février dernier déjà, le président de la FEC, Albert Yuma Mulimbi, également président du Conseil d'administration de la société minière de l'État congolais, la Gécamines, s'était insurgé que sur un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de dollars pour les entreprises internationales en 2016, la société d'État n'ait touché que 88 millions de dollars.

Au cas par cas

Dans tous les cas, les sept entreprises minières ont déjà remis une liste de propositions au ministre des Mines, Martin Kabwelulu, qui avait fait savoir que les né-

gociations se feront au cas par cas. Après l'audience qu'il leur avait accordée le 7 mars, Joseph Kabila avait promis aux miniers un dialogue constructif avec le gouvernement après la promulgation du nouveau code minier afin de trouver un terrain d'entente. Pour l'ONG britannique Global Witness, une application au cas par cas de la nouvelle loi « risque d'ouvrir la porte à des accords corrompus de la part de sociétés sans scrupule qui cherchent un traitement préférentiel ».

La RDC détient plus de la moitié des réserves mondiales de cobalt dont l'exploitation a connu une hausse de plus de 70 % l'an dernier grâce au développement des batteries électriques.

Patrick Ndungidi

AUTONOMISATION DE LA FEMME

Le RJAÉ et Cosces se liguent pour apporter leur soutien

En ce mois de mars dédié à la cause féminine, les deux organisations s'engagent à mener des actions pour promouvoir et protéger les droits de la femme et de l'enfant.

Le Réseau des journalistes amis de l'enfant (RJAÉ) a échangé, le week-end dernier à Kinshasa, avec le Collectif des ONG du secteur de l'éducation, de l'agriculture et de la santé (Cosces). Cette rencontre qui s'est déroulée au siège de Cosces, au quartier Bahumbu 2 à Kinkole, dans la commune de la N'sele, a permis à la coordinatrice nationale du RJAÉ, Bibiche Mwikwa, de parler de l'engagement de sa structure pour l'intérêt supérieur de la femme et de l'enfant. « De ce fait, nous n'hésitons pas à soutenir toute initiative qui promeut l'autonomisation de la femme », a-t-elle assuré. Un même engagement que celui du Cosces qui milite aussi pour l'autonomisation des femmes dans la commune de la N'sele, en leur apprenant le tricotage, le tissage, la fabrication des détergents et l'agriculture pour les aider à s'auto suffire.

De ce fait, remerciant de tout cœur le RJAÉ pour son attachement à la cause de la femme et de l'enfant, le secrétaire



Patience Kafuti a appris à fabriquer des détergents

exécutif de Cosces, Godefroid Ngamisata, a déclaré: « La célébration du mois de la femme se veut être un moment idéal de réaffirmation de notre lutte pour la défense de la dignité de la femme et la promotion

de son leadership ».

L'occasion était indiquée pour le secrétaire exécutif du Cosces de convier l'assistance à une exposition de tricotage et tissage avec une gamme variée de matières (sachets plastiques, raphia, sachets ordinaires... qui sont transformés en plusieurs produits tels que sac à main, porte-clé, nappes, drapeaux de plusieurs pays...) afin d'aider la femme à devenir autonome en luttant efficacement contre la pauvreté.

Auparavant, Godefroid Ngamisata a rappelé que Cosces existe depuis 2011. Il a salué, à cet effet, la bravoure de la présidente du conseil d'administration de cette structure, Me Mutinga Kyet Marie, pour son dévouement à la cause de la femme.

« Cosces évolue dans trois grands secteurs, à savoir l'éducation, l'agriculture et la santé », a-t-il ajouté.

En rapport avec le secteur éducatif, le Cosces organise l'éducation formelle et non formelle. À travers son approche non formelle, il met en place des centres d'alphabétisation, un centre d'apprentissage en coupe, couture et esthétique en faveur des femmes et filles mères pour leur autonomisation. Dans le domaine agricole, Cosces bénéficie désormais de l'apport d'un coopérant volontaire international de l'ONG canadienne Cuso international, qui vient de boucler une enquête sur l'état des lieux du secteur, dans la partie est de la ville de Kinshasa afin de proposer des pistes de solution pour le rentabiliser. Quant au secteur de la santé, Cosces s'active depuis quelque temps dans la mise en route de la mutuelle « Mavimpi », avec également l'appui de Cuso. Toutefois, beaucoup reste à faire dans la mobilisation des fonds nécessaires pour le démarrage de cette activité censée apporter des solutions dans l'administration des soins de santé primaires auprès de ses membres.

Aline Nzuzi

RÉPRESSION DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le dossier sur la responsabilité des entreprises de télécommunications porté à l'international

L'Institut de recherche en droits humains (IRDH) sollicité du Haut-Commissaire aux droits de l'homme et de la cheffe de la Monusco, d'inclure la condamnation de la violation du droit d'accès à l'internet et la responsabilité des multinationales de télécommunications, dans le rapport intitulé « Recours illégal, injustifié et disproportionné à la force lors de la gestion des manifestations publiques en RDC de janvier 2017 à janvier 2018 ».

Dans une lettre ouverte du 21 mars, à partir de Lubumbashi, dans le Katanga, et adressée au Haut-Commissaire aux droits de l'homme et à la cheffe de la Monusco, l'IRDH s'est félicité de la publication du rapport dénonçant la violation systématique des droits humains et recommandant aux autorités congolaises de prendre des mesures nécessaires, afin d'approfondir les enquêtes et poursuivre les présumés coupables. Mais, cette association a également tenu, par son action, à attirer la particulière attention des bureaux de ces deux personnalités ainsi que celle des entreprises incriminées sur le droit d'accès à l'internet violé au cours des incidents condamnés par ce document. « Ce droit nécessite d'être promu et défendu, au même titre que tous les autres droits humains dont on peut jouir en ligne », a insisté l'ONG.

L'IRDH rappelle, en effet, au Haut-Commissaire aux droits de l'homme et à la cheffe de la Monusco que leur rapport condamne, notamment, des atteintes aux droits et libertés fondamentaux à la vie, l'intégrité physique, la sécurité de la per-

sonne, réunions et manifestations pacifiques ainsi que ceux d'expression d'opinions dissidentes. L'utilisation illégale de la force a été systématiquement encouragée par le déploiement massif des services de sécurité et des Forces armées de la RDC. Par ailleurs, le rapport, a poursuivi l'IRDH, dénonce également la politique de réduction de l'espace démocratique observée depuis 2015, dans un contexte de protestation contre le report des élections et le maintien au pouvoir du président Joseph Kabila, au-delà de son deuxième et dernier mandat constitutionnel. Mais, pour cette association, ce rapport serait complet avec une section qui condamne la violation du droit d'accès à l'internet garanti par la Résolution A/HRC/32/L.20 de l'Assemblée générale de l'ONU du 26 juin 2016, ainsi qu'une esquisse de responsabilités des entreprises multinationales de télécommunications coupables ou complices. « *Ladite résolution rappelle que les droits fondamentaux dont les personnes disposent hors ligne doivent être aussi protégés en ligne, en particulier la liberté d'expression* », a expliqué l'IRDH.

Respects de ses engagements

Le gouvernement, rappelle cette ONG, avait ordonné la suspension ou la limitation de l'accès à l'internet et aux services d'envoi de messages, invoquant « des raisons de sécurité d'Etat » non motivées. Pour l'IRDH, cette instruction ne se justifiait nullement, car la RDC est astreinte à agir conformément à ses obligations découlant



Les participants à la marche du 21 janvier 2018

des articles 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ces mesures illégales visaient donc, selon cette association, à restreindre ou perturber délibérément l'accès à l'information, lors des répressions des manifestations pacifiques menées par les services de sécurité et les forces de défense. « *En obtempérant aux ordres manifestement illégaux qui portent atteinte aux droits humains, les multinationales de télécommunications ont violé les droits humains* », a fait savoir l'IRDH, en appelant le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et la cheffe de la Monusco à condamner sans

équivoque les perturbations et interruptions de l'accès à l'internet et recommander aux entreprises à s'engager à ne plus obtempérer aux ordres manifestement illégaux. D'autant plus qu'elles ont le « devoir de vigilance », l'obligation de mieux maîtriser les risques de toute nature que leur imposent les dispositifs normatifs applicables dans leurs pays d'origine, en matière de responsabilité sociétale des entreprises. « *Ainsi, votre rapport aura intégré la préoccupation des victimes de violation du droit d'accès à l'internet, ce droit nouveau que d'aucuns semblent négliger ou ignorer sciemment* », a conclu l'IRDH.

Lucien Dianzenza

PROVINCE DU TANGANYIKA

Les victimes oubliées du conflit entre Pygmées et Bantous

«Retour vers l'enfer», «point de non retour», «catastrophe»: les superlatifs ne manquent pas pour attirer l'attention du monde sur la situation sécuritaire et humanitaire en République démocratique du Congo (RDC), à l'approche d'une conférence humanitaire le 13 avril.

Les mots utilisés prennent tout leur sens sur les rives du lac Tanganyika (sud-est), où des dizaines de milliers de déplacés ont fui un conflit communautaire oublié entre Bantous (population africaine majoritaire) et milices de la minorité pygmée : selon les sources, 500 000 à 650 000 personnes ont été déplacées au plus fort des violences en 2016-2017. Autour de la capitale provinciale Kalemie, posée entre les eaux calmes du lac et la plaine fertile de la Rugumba, 67 000 déplacés bantous survivent dans douze camps, traumatisés par les brutalités des pygmées: raids, pillages, villages incendiés, femmes enceintes éviscérées, blessures par flèches...

Kavambu Sidiki occupe seul une des centaines de huttes couvertes de bâches blanches du plus grand des camps, Katanika, qui s'étend sur des collines rouge ocre. L'infirmier de 62 ans, expert dans le



Une famille des pygmées

diagnostic de la trypanosomiase (maladie du sommeil), rend visite à ses quatre enfants chaque samedi à Kalemie où ils vivent chez une tante, pour éviter les risques de choléra dans le camp. Sa femme de 45 ans, Marcelina Kisumbole, est morte enceinte de six mois - éviscérée, dit-il, par des pygmées qui ont attaqué leur village de Lambo près de Moba. «*Les pygmées sont arrivés dans notre village vers minuit. Tout le monde s'est dispersé. J'ai sauté par la fenêtre... La femme n'a pas fui complètement. Alors ils l'ont capturée et l'ont tuée*», raconte Kavambu Sadiki, au bord des larmes et la gorge nouée. Il affirme avoir vu le corps et le fœtus à son retour

sur les lieux du drame.

De la haine ? «Avec les pygmées, on va se pardonner».

«J'avais ma fille qui a été tuée, elle était enceinte», affirme aussi, dans une autre allée du camp, une vieille dame, Kimpwa Kya Kaswende. Un autre assistant médical, Emery Lumumba, se précipite pour raconter son dénuement. «*Pitié! On a été tabassés par des pygmées. Nous souffrons amèrement*», lance l'homme né en 1968 en ouvrant la bouche pour montrer l'incisive qui lui manque - et que les pygmées lui ont arrachée, affirme-t-il. «*Nous venons de totaliser au moins une année dans la souffrance. Nos femmes se lèvent tôt pour chercher un peu à manger. Nous, nous sommes chômeurs.*

Qu'allons-nous faire ? Assistez nous !», lance-t-il.

Violence indescriptible

Les camps reçoivent de l'aide. Le Programme alimentaire mondial, soutenu par des fonds de l'Union européenne, distribue tantôt de la farine, tantôt de l'argent. Une aide jamais suffisante. Les humanitaires se plaignent régulièrement du manque de moyens en RDC. Les yeux sont tournés vers Genève où une «conférence des donateurs» est prévue pour le 13 avril. À 18 km de Kalemie, les pygmées ont attaqué dans la plaine sous les palmiers le village de Mama Kasanga «le samedi 29 avril (2017) à 8h47 du matin», se souvient très précisément Claude Kampala, un notable bantou. «On ne sait pas pourquoi ils ont incendié cette maison», raconte-t-il en se tenant devant les ruines d'une famille qui a fui vers Kalemie.

Claude Kampala s'est lui-même réfugié pendant six mois dans la capitale provinciale avant de revenir en octobre, comme Jean-Claude Mocket, un habitant pygmée. «Les pygmées nous ont même menacés, nous, leurs propres frères. Nous avons fui sans rien récupérer. Nous n'avons pas soutenu cet acte de nos frères pygmées», explique-t-il en swahili. «Les gens cohabitaient ensemble. On n'a pas compris pourquoi le conflit

a éclaté à partir de 2016 avec une violence indescriptible», affirme Richard Ngoy Kitangala, gouverneur de la province du Tanganyika, le fief du président congolais Joseph Kabila.

Le gouverneur énonce les revendications des pygmées : ne plus dépendre des chefs bantous, accès aux postes de responsabilités et aux terres - et possibilité d'épouser des femmes bantous. «*Ce sont des revendications fondées mais nous avons déploré les violences qui ont accompagné ces revendications*», insiste Ngoy Kitangala, en recevant une délégation de l'Union européenne et de l'Ocha, le bureau des Affaires humanitaires des Nations unies. «*Quand le conflit était virulent, nous avons jusqu'à 500 000 personnes déplacées dans la province. Cela a commencé à reculer un petit peu*», selon l'officiel. «Au mois de février dernier, on a organisé un grand forum. Nous avons invité les leaders pygmées. Nous avons fumé le calumet de la paix», a-t-il poursuivi. Pas assez pour convaincre tous les déplacés de rentrer chez eux. «*Non, la paix n'y est pas. Les pygmées continuent à menacer et à tuer les gens*», affirme Pierrot, originaire d'un village à 40 km de Kalemie.

AFP

VODACOM LIGUE 1 /PLAY-OFF

V.Club surclasse Rangers, Mazembe renvoie Dragons aux études

Comme prévu par la Ligue nationale de football, le Play-off de la 23e édition du championnat national de football a démarré, le 21 mars, avec quelques affiches assez alléchantes.

Au stade Tata-Raphaël de Kinshasa, l'AS V.Club a dominé l'AC Rangers du président Lambert Osango par deux buts à zéro. Les deux buts de V.Club ont été inscrits par Jésus Muloko Ducape, à la 21e mn, et Banga Mani à la 68e. Les Dauphins Noirs engrangent donc leurs premiers trois points dans cette course au titre du championnat national. « Gagner le championnat, c'est un objectif et il fallait commencer par prendre des points. À chaque match, il faut essayer de prendre trois points, à défaut prendre un point. Je pense qu'on a un effectif capable de rivaliser avec les autres clubs. On aimerait marquer à chaque attaque. Mais c'est vrai que le ratio des occasions créées et buts marqués est encore faible, mais si, à chaque match,



Ben Malango auteur d'un doublé lors de la victoire de Mazembe sur Dragons/Bilima le 21 mars on en met deux, c'est très bien, donc à nous d'être hermétiques comme aujourd'hui », a déclaré l'entraîneur Florent Ibenge à la fin de la partie.

Selon, l'entraîneur Guy Roger Limolo de Rangers, dont l'équipe avait battu V.Club au match retour de la phase classique par deux buts à un, son club n'était pas en possession de toutes ses capacités. « Huit joueurs malades n'ont pas participé à cette rencontre. On a laissé beaucoup d'espaces à V.Club, chose qu'il

ne fallait pas faire. On avait mal commencé notre première phase pour bien finir. Après cette défaite, nous continuerons à travailler pour bien finir cette phase de play-off. C'est un championnat de haut niveau et ça ne sera pas facile pour nous, à nous de relever la tête et hausser notre niveau de jeu », a-t-il dit.

En deuxième journée, V.Club accueillera Sa Majesté Sanga Balende de Mbuji-Mayi, le 29 mars, au stade des Martyrs et l'AC Rangers jouera contre Don Bosco

de Lubumbashi, en première explication le même jour.

Mazembe impérial face à Dragons... Au stade TP Mazembe de Lubumbashi, le même mercredi, le club hôte a littéralement renvoyé l'AS Dragons/Bilima de Kinshasa aux études. Score de la partie, un cinglant cinq buts à zéro. Les buteurs des Corbeaux du Katanga ont été les oeuvres de Ben Malango à la 21e et 66e mn, Meshac Elia à la 59e, Sissoko (qui a pris la place d'Elia) à la 66e et Jackson Muleka à la 90+2e mn. Dragons/Bilima retrouve difficilement la cour des grands du football national et devra hisser son niveau de jeu pour être au même diapason que les clubs rodés au championnat national. De son côté, Mazembe prend déjà la première place du play-off grâce à un goal average de +5.

Les autres résultats...

Notons que Dauphin Noir de Goma s'est imposé face à Mont Bleu de Bunia par un but à zéro. Sanga Balende a battu Jeunesse

Sportive Groupe Bazano par trois buts au stade TP Mazembe, juste avant la nette victoire des Corbeaux face aux Monstres de la capitale.

Et le 22 mars, au stade Frédéric-Kibassa-Maliba de Lubumbashi, Don Bosco et le FC Saint-Eloi Lupopo ont fait jeu égal de deux buts partout. Mwinyi Dibundu a ouvert la marque pour les Salésiens à la 15e mn, avant que Nathan Sumbuku n'ait marqué le deuxième but à la 63e. Mais à quasiment un quart d'heure de la fin du temps réglementaire, les Cheminots de Lubumbashi sont revenus pleinement dans la partie. Kapayi a réduit la marque sur balle arrêtée à la 72e mn. Et le buteur-maison du club, Héritier Makambu, a eu le bonheur en égalisant à la 80e mn. Selon le calendrier de la Linafoot, Dragons/Bilima affrontera Lupopo le 28 mars à Kinshasa.

Martin Engimo

C1 AFRICAINE/PHASE DES POULES

Mazembe face à El Jadida, Mouloudia CA et ES Setif

La Confédération africaine de football (CAF) a procédé, le 21 mars, au Caire en Égypte, au tirage au sort des équipes qualifiées pour la phase des groupes de la Ligue des champions d'Afrique et celles qui disputeront le tour de cadrage de la coupe de la Confédération.

Qualifié un peu dans la frayeur après sa défaite inattendue de zéro but à trois à Beira, au match retour des seizièmes de finale de la Ligue des champions face à UD Do Songo de Mozambique (victoire au match aller à Lubumbashi par quatre buts à zéro), le TP Mazembe se retrouve dans un groupe difficile, avec trois adversaires du Maghreb. Le club de Lubumbashi est donc logé dans le groupe B en compagnie de Difaa El Jadida du Maroc (tombeur de V.Club), de Mouloudia Club d'Alger et Entente Setif, deux clubs d'Algérie. La phase des groupes débutent le week-end du 4, 5 et 6 mai. Mazembe recevra Entente Setif d'Algérie, avant d'aller défier Difaa El Jadida au Maroc, le 15 ou 16 mai. Ensuite, le team noir et blanc de Lubumbashi accueillera Mouloudia Club d'Alger, le week-end du 17 et 18 juillet. Mazembe se déplacera ensuite à Alger pour la quatrième journée le week-end du 27, 28 et 29 juillet.

Les Corbeaux du Katanga joueront la cinquième journée, le week-end du 17, 18 et 19 août, toujours en Algérie, contre Entente à Setif. Enfin, la dernière journée de ce groupe B interviendra le week-end du 28 et 29 août pour Mazembe qui fera face, à domicile, à Difaa El Jadida.

Mihayo réagit...

Mazembe se retrouve ici en position de favori du groupe. Mais jouer les clubs du Maghreb qui font montre de beaucoup d'envie et de détermination est très souvent délicat. Entraîneur du TP Mazembe, Pamphile Mihayo Kazembe le reconnaît. « Ce n'est pas un groupe facile. Nous avons deux clubs algériens, MC Alger et ES Setif. Il y a aussi Difaa El Jadida du Maroc qui a éliminé nos rivaux de l'AS Vita Club. Nous devons encore améliorer notre niveau, retrouver tous nos automatismes.

Comme le disent tous mes collègues entraîneurs, dans ce type de compétition, le premier match est un indicateur très important. Regardez l'histoire, il est rarissime qu'un club battu lors de la première journée parvienne à se qualifier pour la suite du tournoi, cette fois, les quarts de finale. Nous recevons l'ES Setif et tout sera mis en œuvre pour que



Mihayo Kazembe, entraîneur du TP Mazembe, présent lors du tirage au sort au Caire en Égypte

ce rendez-vous soit positif », a-t-il réagi sur cafonline, le site officiel de la CAF.

Pour sa part, l'entraîneur du MC Alger, Bernard Casoni, a souligné que le groupe B est très relevé. « Nous sommes tombés dans un groupe très relevé avec Mazembe et Setif qui possèdent une expérience que nous n'avons pas. Lors des deux premiers tours, c'est vrai que nous avons marqué beaucoup de buts (dix-sept), mais c'est du passé. Il ne faut pas nous juger sur notre efficacité offensive de la phase préliminaire. Maintenant, les choses sérieuses commencent. On change de format et la qualité des adversaires n'est plus la même. En résumé, il faudra réaliser des exploits à domicile et à l'extérieur », a-t-il dit.

Notons que le groupe A se compose d'Al Ahly d'Égypte, Township Rollers du Botswana, KCCA d'Ouganda, Espérance de Tunis de Tunisie. La poule C se constitue de Wydad Athletic Club de Casablanca (WAC) du Maroc, détenteur du trophée, Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud, AS Togo Port du Togo, Horoya AC de la Guinée Conakry. Et la poule D regroupe Étoile du Sahel de Tunisie, Zesco United de la Zambie, Primeiro Agosto d'Angola, Mbabane Swallows du Swaziland.

M.E.

RELÈVEMENT OBLIGATOIRE DU CAPITAL MINIMUM

L'échéance du 1^{er} janvier 2019 se rapproche

Certaines institutions bancaires s'y sont déjà conformées, a-t-on appris d'une source proche de la Banque centrale du Congo (BCC), mais les retardataires, dont le nombre n'a pas été avancé, peinent visiblement à réaliser cet exploit en cette période difficile pour le secteur financier.

La décision de la BCC est claire : toute banque commerciale opérant en RDC devra relever son capital minimum à trente millions de dollars, en respectant scrupuleusement le deadline fixé au 1er janvier 2019. Il s'agit d'une mesure qui vise à renforcer la solidité des établissements de crédit. Cette recapitalisation se ferait ainsi progressivement, car la même décision de l'autorité monétaire prévoit d'établir finalement ce capital minimum à cinquante millions de dollars américains d'ici à 2020.

La BCC estime que les banques ont suffisamment du temps pour se conformer à la première étape de la recapitalisation. En augmentant ainsi leurs fonds propres, insiste-t-elle, les banques seront en mesure d'accroître leur résilience et de mieux intervenir sur le marché financier. Elle confirme, d'ailleurs, l'impact positif de la recapitalisation de quelques banques sur leur activité. En effet, les ratios de solvabilité à fin février prouveraient, a-t-elle confirmé, une bonne évolution par rapport à la situation de décembre 2017. Ces arguments sont loin de faire l'unanimité au sein des experts contactés à cet effet. Si la plupart d'entre eux jugent la motivation

de départ légitime, le moment est très mal choisi pour exiger une récapitulation des banques. Des signes d'essoufflement de l'activité bancaire sont perceptibles depuis le second semestre de l'année 2015. Le secteur bancaire reste encore marqué par la faillite de la Biac et de la Mercreco, avec leur mise sous administration provisoire par la BCC sans résultats à ce jour. Entre décembre 2015 et décembre 2016, l'on a constaté une baisse des dépôts. La tendance s'est poursuivie en 2017, avec des énormes pertes et l'érosion des fonds propres. Le pays est bien en face d'une crise qui s'installe dans la durée, surtout si rien ne change au niveau politique et même économique (instabilité du cadre macroéconomique).

Beaucoup d'experts justifient ce durcissement pour protéger l'épargne publique, mais le mal est trop profond pour continuer à prendre des mesures sans véritablement en évaluer l'incidence réelle sur le secteur financier qui a fini par adopter une stratégie de survie, a martelé un expert. Il est important de poursuivre les réformes pour doter le pays d'un secteur financier fort qui réponde aux attentes des Congolais. Elles touchent divers domaines de l'activité bancaire : centrale des risques, système de paiement, etc. Le chemin est encore long pour y parvenir mais pas impossible.

Laurent Essolomwa

MOTS FLÉCHÉS N°160

JEUX PROPOSÉS PAR rci-jeux.com

ELLES PRIENT ALLAH	▼	RAPACES DIURNES	▼	ARBUSTES DES HAIES	▼	ORGANISME EUROPÉEN	▼	COUVRIR LE CORPS	▼	PRÉNOM FÉMININ	▼	IL AURA DES GALONS
FAUVES		UN CARACTÈRE GREC		POUR UN OPPOSANT		INSECTICIDE		ARME DE ROLAND	▶	TOMBEAU SOUS LE SOLEIL		
▶								ÉLASTIQUE				
SECRÉTAIRE	▶											
GROUPE MUSICAL												
▶								FAIRE SON NID EN ALTITUDE	▶			
								PITON ROCHEUX				
TROUBLE AFFECTIF		IL SE BOIT À L'HONNEUR	▶			LIVRE SACRÉ DES MUSULMANS	▶					ANCIEN IMPÔT
▶		CEINTURE										
				TEL UN TISSU NON TRAITÉ	▶							
				DIMINUER					TYPE DE NANA	▶		
PAYSAGES CÔTIERS DU FINISTÈRE	▶					BOÎTE DE RANGEMENT	▶					CHASSES L'ODEUR DE RENFERMÉ
MARIERA						LA BELLE SAISON						
▶						CELA ÉVITE UNE LONGUE LITANIE	▶			DEGRÉ DE JUDOKA	▶	
									DEVANT LES AUTRES			
DEVENU BANAL À FORCE DE REDITES		IMPROVISATION EN JAZZ	▶					CRIS DE MÉCONTENTEMENT	▶			
▶		MOT D'AJOUT						BEAUCOUP				
				BON ENDROIT OU BÂTIR	▶	GRANDE ÉCOLE ANGLAISE	▶					
						PAS AMATEURS				DES ÉPÉES	▶	HARNACHÉE
FIRME PÉTRIÈRE		EN EXCÈS	▶					FINAUCES	▶			
▶		SUBIR DES CONSÉQUENCES										
				BORDURE DE TISSU	▶							
				DURILLONS						ENTRE LE SUD ET L'EST	▶	
PRIS DE PASSION	▶					CHIFFRE IMPAIR	▶					
OBLIGATION DE TRAVAIL						CE SONT DES PARESSEUX						JOUR DE REPOS
▶				GARDIEN DE L'ÉTHIQUE À LA TÉLÉVISION	▶			INITIALES DEVANT LE CHRIST	▶	SPÉCIALISTE DES AFFECTIONS DE LA GORGE	▶	
PRENDRAI LA ROUTE	▶											
GYMNASTIQUE SPORTIVE						BESTIOLE	▶					
▶				MAUVAIS CHEVAL	▶					BONNE DAME	▶	

SUDOKU N°160

>FACILE

1	3		6	4				
	4			3				9
				5	8	1		4
	8	7		9		6	5	
6				7				2
	5	3		8		9	7	
9		8	5	6				
	1			2			6	
				1	4		8	5

>MOYEN

5		3	9	2		1		
1	9			8		7	5	
7								6
9	5	6	7		8			
			2		1	8	6	9
4								5
	3	8		1			4	7
		5	7	9	6			8

>DIFFICILE

9		6	2		5			
	4				8	5		
	2	5	1					9
		3					9	2
4	9						5	1
2	7				8			
5					3	2	1	
		4	7				3	
			5		1	4		8

MOTS CROISÉS N°160

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

>HORIZONTALEMENT 1. Il est très accroché à son Rocher. - 2. Qui concerne les bêtes. Appris par cœur. - 3. Estomac de ruminant. Titre déposé en 1917. - 4. Ça amène la suite. Beau brun. - 5. Elle est partagée pendant l'office. Particule noble. - 6. Désinence verbale. Clamera haut et fort (s'). - 7. Un punch qui n'a rien de créole. C'est-à-dire. Étendue de pierres. - 8. Arrose Munich. Piqué de par en par. - 9. Des individus. Liquide en fût. - 10. Celui de Gibraltar sépare Europe et Afrique. Héritages du passé.

>VERTICALEMENT A. Étape intermédiaire pour qui projette de rouler carrosse. - B. Elle aimerait bien avoir la paix. Frère d'Électre. - C. Qui ne connaît sa Maison carrée ? Portion du gâteau. - D. (Qu'il) diffuse sur les ondes. Rame en capitale. - E. Dialecte chinois. Et pas ailleurs. Bas de carte. - F. Pacino intime. Spécialité basque. - G. Port de l'Hérault. Cardinal de Metz. - H. Qui n'en croit pas ses yeux. - I. Adeptes du service public. Distingué. - J. Elle vient du Perche. Ils servent aux gymnastes.

MOTS À MOTS N°160

Pour chaque ligne, en regroupant et en mélangeant les lettres des deux mots de quatre lettres proposés, composez un troisième mot de huit lettres.

- ① G R E S + A I L E = E _ _ _ _ _
- ② R A G E + T E S T = _ _ _ A _ _
- ③ O C R E + N E R F = _ _ _ _ _ R _ _

SOLUTIONS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

MOTS FLÉCHÉS N°159

M	G	G	H	A	Z						
H	A	M	E	A	C	R	O	C			
C	O	N	S	E	R	V	A	T	I	O	N
C	A	R	A	C	T	E	R	I	E	L	N
R	E	S	E	R	V	E	S	L	A		
B	O	A	N	E	E	S	A	O	U	L	
N	U	I	S	E	T	I	E	N	N	E	
X	I	D	I	T	S	E	R	S	E	S	
D	I	O	R	E	R	E	E				
G	E	R	O	N	I	M	O	E	S	S	E
P	A	T	B	A	L	I	S	A	L		
C	A	P	I	T	U	L	E	R	U	S	A
N	I	E	E	I	O	P	T	E	R		
N	O	E	T	R	E	M	I	E	R	G	
U	R	B	A	I	N	S	U	C	A	I	
M	I	S	E	A	S	P	E	A	C	E	

SUDOKU N°159

1	7	5	3	4	9	2	6	8
9	3	6	2	8	1	5	4	7
8	2	4	6	7	5	1	3	9
7	6	9	5	2	4	8	1	3
2	4	1	8	3	6	9	7	5
5	8	3	1	9	7	6	2	4
6	1	7	9	5	3	4	8	2
4	5	8	7	1	2	3	9	6
3	9	2	4	6	8	7	5	1
4	3	5	7	6	8	9	1	2
9	8	1	5	3	2	6	7	4
7	2	6	1	4	9	3	5	8
5	4	2	9	1	7	8	6	3
8	1	7	3	2	6	4	9	5
3	6	9	4	8	5	1	2	7
1	5	8	6	7	4	2	3	9
6	7	4	2	9	3	5	8	1
2	9	3	8	5	1	7	4	6
1	2	3	8	5	7	4	6	9
5	8	7	4	6	9	2	3	1
9	4	6	3	1	2	7	8	5
8	9	1	5	4	6	3	7	2
2	3	4	7	8	1	9	5	6
6	7	5	2	9	3	8	1	4
7	6	2	1	3	4	5	9	8
3	5	9	6	2	8	1	4	7
4	1	8	9	7	5	6	2	3

MOTS CROISÉS N°159

I	N	O	B	S	E	R	V	E
N	O	N	R	E	T	O	U	R
I	N	I	V	D	E	O	N	
T	E	S	S	E	R	E	T	U
I	A	S	O	U	M	I	S	
A	G	I	T	U	R	E	S	
L	A	G	O	N	S	T	E	E
I	T	O	U	S	U	R	E	T
S	E	N	T	I	E	E	S	A
E	S	E	R	S	E	S	I	

MOTS À MOTS N°159

1/ MAUGRÉER - 2/ PÉTARADE - 3/ TRAGÉDIE.

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

La Mancha et Cara savent désormais à quoi s'en tenir au tour de cadrage

Les deux clubs congolais encore restés en lice connaissent, depuis le 21 mars, leurs adversaires pour la suite de la compétition qui interviendra dès la première semaine du mois prochain.

La Mancha de Pointe-Noire croisera l'As Vita club de Kinshasa alors que le Club athlétique renaissance aiglons (Cara), de Brazzaville, en découvrira avec Saint-George d'Ethiopie. Les matches aller vont se disputer les 6 et 8 avril. C'est pour la première fois que les clubs des deux rives du fleuve Congo se retrouvent à cette étape de la compétition. La Mancha a le privilège de débiter cette manche décisive à Kinshasa, avant de recevoir l'AS Vita club le 17 avril, à Pointe-Noire. Pour les deux équipes, l'enjeu est la qualification pour la phase de poules. Sur le papier, le club de Kinshasa, vainqueur de la Ligue des champions en 1973 puis finaliste à deux reprises (1981 et 2014), est favori. Le club ponténégrin peut toutefois s'appuyer sur un détail non négligeable pour lui voler la vedette. L'As Vita club n'a jamais brillé en C2. Elle a été éliminée à cette même étape



La Mancha/photo Kwamy

en 2015 par le Stade Malien. A l'instar de La Mancha, les Aiglons seront également en déplacement pour leur match aller. Ils se rendront notamment à Addis-Abeba avant de



Le Cara/Adiac

recevoir Saint-George d'Ethiopie le 18 avril, au stade Alphonse-Massamba-Débat. Saint-George est un club qui connaît bien le football congolais. La saison dernière, il avait éliminé l'AC Léopards de Dolisie en seizièmes de finale de la Ligue des champions, en aller et retour. Roger Elie Ossieté, l'actuel coach de Cara, entraînant à cette époque l'AC Léopards. Un avantage donc pour les Aiglons. Signalons qu'en 2007, le club éthiopien avait croisé l'Etoile du Congo. Et cette fois, c'est l'Etoile du Congo qui s'était qualifiée (0-1

à Addis-Abeba puis 2-0 à Brazzaville).

Les rencontres du tour de cadrage
Zanaco (Zambie) - Raja Club Athletic (Maroc)
AS Vita (RD Congo) - CS la Mancha (Congo)
Saint-George (Ethiopie) - CARA (Congo)
El Hilal (Soudan) - Akwa United (Nigeria)
Gor Mahia (Kenya) - Supersport (Afrique du Sud)
UD Songo (Mozambique) - Hilal Obied (Soudan)
Plateau United (Nigeria) - USM Alger (Algerie)
Bidvest (Afrique du Sud) - Enyimba (Nigeria)
Aduana (Ghana) - Fosa Juniors (Madagascar)
Young Africans (Tanzanie) - Wolaita Dicha (Ethiopie)
Generation Foot (Senegal) - RS Berkane (Maroc)
Mounana (Gabon) - El Masry (Egypte)
ASEC Mimosas (Cote d'Ivoire) - CR Belouizdad (Algerie)
Williamsville (Cote d'Ivoire) - Niefang (Guinee équatoriale)
MFM (Nigeria) - Djoliba (Mali)
Rayon Sport (Rwanda) - Costa do Sol (Mozambique)

James Golden Eloué

BRIN D'HISTOIRE

Ces oubliés et ces méconnus de l'histoire congolaise : propos sur la Conférence nationale

Le 19 mars dernier, j'ai organisé au Radisson Blu une cérémonie de dédicace de mon ouvrage intitulé : « Le Roman historique de la Conférence nationale ». Pour certains participants à cette cérémonie qui n'avaient pas lu le livre, le titre posait problème. Une polémique frivole s'est installée autour de l'expression « roman historique » qui s'inscrit pourtant dans la lignée de Villehardouin, Comynnes ou Michelet. Cet ouvrage aurait pu s'appeler : Chronique de la Conférence nationale souveraine. J'ai choisi de prendre les chemins de traverse. L'échange ou le débat, pour être utile, doit être fécond, rationnel et cohérent. Ce qui n'a pas toujours été le cas. L'occasion était belle, pour certains orateurs, de mettre en exergue leur propre contribution à la tenue de la Conférence nationale souveraine. Ego quand tu nous tiens ! Dès lors, l'exigence du débat dépassionné s'efface lorsque la mauvaise foi et la passion règnent en maîtresses absolues. Le roman est défini comme une œuvre d'imagination en prose assez longue, qui présente et fait vivre dans un milieu des personnages donnés comme réels, fait connaître leur psychologie, leur destin. Ici, le roman est historique, parce qu'il repose sur une réalité : la Conférence

nationale souveraine qui a eu lieu du 25 février au 10 juin 1991. « L'Agence congolaise d'information » en a fait une couverture quotidienne. C'est la compilation de ces textes qui constitue la trame de ce roman historique ; d'une part, ces textes dévoilent la psychologie des acteurs de cette grand-messe et, d'autre part, par un jeu de miroir, pour reprendre l'expression de Charles Cooley, ils retrouvent l'image qu'ils ont projetée d'eux-mêmes, il y a plus d'un quart de siècle.

La Conférence nationale souveraine s'est définitivement inscrite dans l'histoire du Congo. Les lecteurs, lors de la prestation de l'ouvrage, ont, méthodologiquement, fait le choix d'une présentation iconoclaste qui a, semble-t-il, heurté l'« académisme » de certains universitaires conservateurs définitivement corsetés dans des schémas éculés ; « la mode est un tyran dont rien ne nous délivre » (la Bruyère). L'histoire d'hier se poursuit encore aujourd'hui. Les contempteurs d'hier sont devenus des laudateurs d'aujourd'hui. Les alliés d'hier sont désormais des adversaires d'aujourd'hui. Le compromis politique, évoqué par certains intervenants, ne reposant pas sur une ligne de fracture idéologique a, dans de nombreux cas, débouché sur la compromission vénale, essentiellement. « L'homme ne se définit pas par ses rêves ni par ce

qu'il dit, mais et par ce qu'il fait et par son action ».

Si la page de la Conférence nationale souveraine, à mon avis, est définitivement tournée, ses réminiscences sont là devant nous avec ses légendaires retournements de veste. Quels sont à ce jour les acquis de la Conférence nationale souveraine ? Le multipartisme et la liberté de la presse ? Certains ont évoqué la réhabilitation de certains cadres épurés de l'administration ou de l'armée, raison de satisfaction pour les bénéficiaires ; mais les jeunes diplômés ont-ils trouvé des emplois ? C'est l'habituel conflit entre l'intérêt personnel et l'intérêt collectif qui nous saute à la figure. Les Actes de la Conférence nationale souveraine, qui avaient pour but de contribuer au changement d'univers, n'ont jamais été appliqués et sont irrémédiablement frappés d'obsolescence. Qui va les ressusciter ? La justice sociale, l'éthique républicaine et le développement national qu'ils étaient censés accélérer sont restés des vœux pieux. « Les vertus se perdent dans l'intérêt comme les fleuves se perdent dans la mer ».

La Conférence nationale avait révélé quelques jeunes loups. Que sont-ils devenus ? Leur subite renommée a fondu comme neige au soleil. Ils sont tous rentrés dans les rangs du pouvoir actuel

ou de l'opposition. Ils n'ont pu accéder, par la suite, à une notoriété nationale durable. Pour preuve, les institutions constitutionnelles sont, en général, dirigées par des « leaders installés » de la politique congolaise qui ne peuvent se réclamer de la Conférence nationale. Peut-on encore discuter de la Conférence nationale souveraine ? Oui, évidemment. « Le Roman de la Conférence nationale souveraine » est un ensemble de matériaux à la disposition de ceux qui veulent réfléchir sur ce moment de l'histoire nationale, compromis, dévoyé et dépravé par la suite.

Peut-on porter un jugement définitif sur la Conférence nationale ? Oui. Je persiste dans mes convictions. « Je ne sais ni tromper, ni feindre, ni mentir ». La Conférence nationale souveraine, cette montagne d'illusions, a échoué, écrivais-je, la semaine dernière. Ce qui avait fait alors son succès, l'illusion du changement, s'est retourné contre elle. Aujourd'hui, ne subsistent dans la conscience collective que son caractère insurrectionnel et quelques débris qui témoignent encore de son « historicité ». Mais au fond, si c'était pour revenir à la case du départ, valait-elle vraiment la peine ? Non évidemment ! Les Héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Mfumu